

DEPARTEMENT  
DE LA DROME

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS : 9		

Séance du 19 DECEMBRE 2022

Date de la convocation
13 décembre 2022

Date d'affichage
13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX  
et le DIX NEUF DECEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

**Présents :** M. DAYRE - Mme LAURENT - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme LOUPIAS, Adjoints, M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - M. CARRERE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN, Conseillers Municipaux.

**Absents avec procuration :** M. TATONI - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme BRUN-CASTELLY - M. RINCK - M. TEULADE - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE.

**Excusée :** Mme TEISSEYRE

**Absents non excusés :** M. MOUTARD - M. ALLÉE

**Secrétaire de séance :** Mme BOTTINI

2022 - 12 - 113

EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### RAPPORT DU CONCESSIONNAIRE « VÉOLIA » SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE - ANNÉE 2021

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GRÉGOIRE

Conformément aux articles L.2224-5 et D-2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite « Loi Barnier », le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers à la suite de la clôture de l'exercice. L'exercice concerné est l'année 2021. Le document est consultable en Mairie.

**Rappel du contrat VEOLIA / Commune de NYONS**

- Délégitaire : VEOLIA Eau
- Nature du contrat : concession
- Prestations du contrat : compteurs eau froide, distribution, élévation, gestion clientèle, production, branchements

**Durée du contrat**

- Date de début : 01/01/2018
- Date de fin : 31/12/2029

**Les engagements vis-à-vis des tiers**

VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux assume :

- 1) Les engagements d'échanges d'eau suivants avec les collectivités voisines ou les tiers :  
Vente – Commune de VENTEROL
- 2) Les engagements suivants de réception d'effluents avec les collectivités voisines :
  - Aubres
  - Venterol

.../...



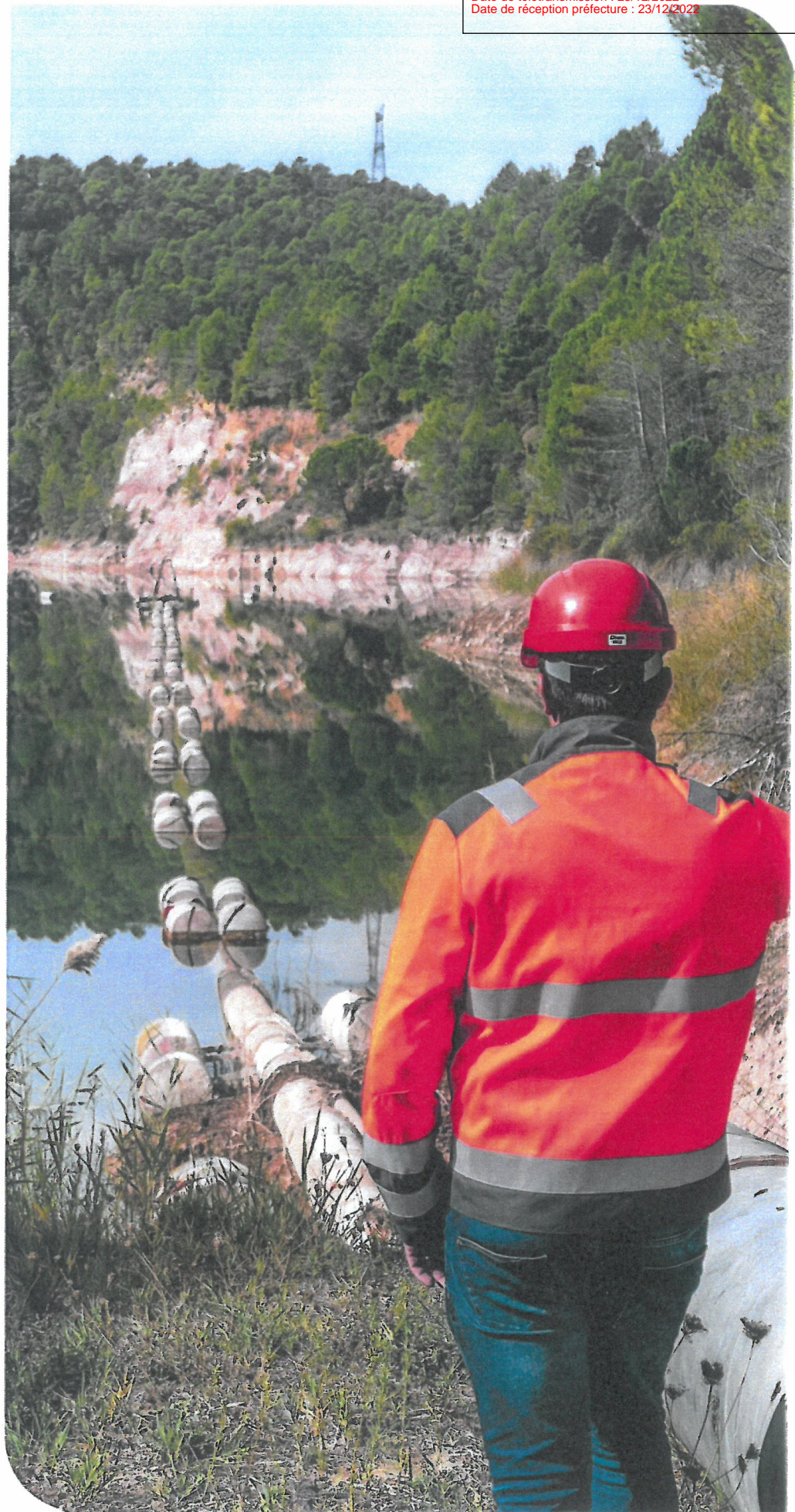
**RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE**

Commune de Nyons

**EAU**

# 1.

## L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE



# 1. 1 Les chiffres clés

Commune de Nyons

## Chiffres clés



6 968

Nombre d'habitants desservis



4 399

Nombre d'abonnés  
(clients)



3

Nombre d'installations de  
production



6

Nombre de réservoirs



100

Longueur de réseau  
(km)



69

Longueur de canalisation de  
distribution (hors branchement)  
(km)



73,9

Rendement de réseau (%)



147

Consommation moyenne (l/hab/j)



100,0

Taux de conformité  
microbiologique (%)

## 1.2 L'essentiel de l'année 2021

### 1.2.1 – Principaux faits marquants de l'année

- **Recherche de fuite :**

L'année 2021 a été marquée par une importante campagne de recherches de fuites. Une dizaine de fuites trouvées et réparées.

- **Télérelève :**

Fin du déploiement cette année.

Le renouvellement des compteurs n'a pas été prévu dans le programme de renouvellement. Une réflexion est en cours avec la collectivité.

- **Ressource en eau**

La collectivité a lancé une étude sur la recherche d'une nouvelle ressource en eau. Les essais réalisés n'ont pas apporté satisfaction.

- **Suivi des volumes mis en distribution**

#### RECAPITULATIF DES VOLUMES DISTRIBUES

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Cumul
2012	60 924	60 514	60 110	59 806	73 495	62 739	80 903	87 694	66 242	58 732	48 671	50 791	770 621 m <sup>3</sup>
2013	53 298	44 085	48 830	51 091	51 683	54 483	67 814	71 629	64 497	60 248	51 226	59 739	678 623 m <sup>3</sup>
2014	64 518	49 405	50 487	55 000	57 543	63 651	66 181	65 913	58 714	54 409	51 571	54 538	691 930 m <sup>3</sup>
2015	59 300	57 252	64 323	63 980	64 000	65 475	78 647	74 065	62 264	52 212	58 547	56 882	756 947 m <sup>3</sup>
2016	48 130	49 244	53 071	56 716	59 055	63 974	74 250	75 819	70 643	60 887	54 308	60 465	726 562 m <sup>3</sup>
2017	56 000	49 041	47 249	50 815	49 714	63 522	69 038	66 982	55 585	49 900	44 716	45 890	648 452 m <sup>3</sup>
2018	53 836	51 901	48 220	48 557	52 042	52 630	67 722	69 233	66 581	58 413	49 080	50 674	668 887 m <sup>3</sup>
2019	54 448	50 390	51 255	37 490	60 189	59 106	70 010	69 962	60 747	56 253	47 701	48 118	665 668 m <sup>3</sup>
2020	48 147	46 301	51 179	51 551	53 323	53 666	66 065	70 916	54 321	51 131	46 624	48 953	642 177 m <sup>3</sup>
2021	54 137	49 347	49 865	43 108	44 170	51 801	55 856	59 071	49 565	49 044	46 288	50 366	602 638 m <sup>3</sup>

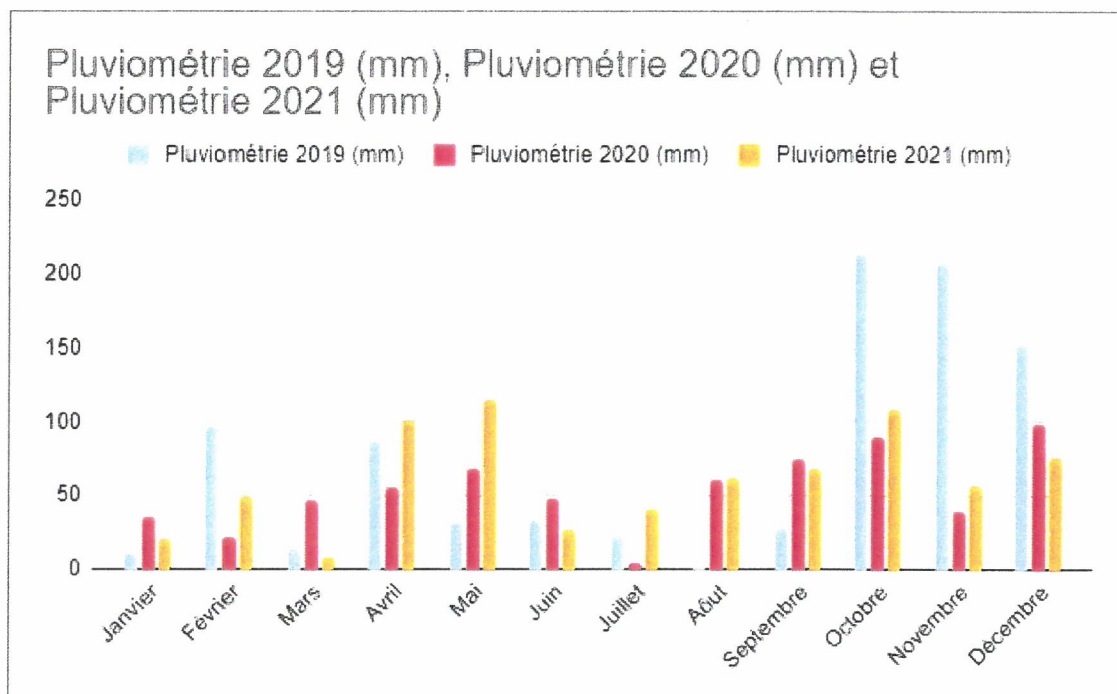
  

	31 jours 31 jours Janvier	29 jours 28 jours Février	31 jours 31 jours Mars	30 jours 30 jours Avril	31 jours 31 jours Mai	30 jours 30 jours Juin	31 jours 31 jours Juillet	31 jours 31 jours Août	30 jours 30 jours septembre	31 jours 31 jours Octobre	30 jours 30 jours Novembre	31 jours 31 jours Décembre
2012	1 965	2 087	1 939	1 994	2 271	2 091	2 810	2 829	2 208	1 895	1 822	1 633
2013	1 719	1 320	1 575	1 703	1 867	1 816	2 188	2 311	2 150	1 943	1 708	1 927
2014	2 081	1 704	1 629	1 833	1 856	2 122	2 135	2 126	1 957	1 755	1 719	1 759
2015	1 913	1 974	2 075	2 133	2 065	2 183	2 537	2 389	2 075	1 684	1 952	1 835
2016	1 533	1 698	1 712	1 891	1 905	2 132	2 395	2 446	2 355	1 964	1 810	1 950
2017	1 806	1 891	1 524	1 694	1 804	2 117	2 227	2 161	1 853	1 610	1 491	1 480
2018	1 737	1 790	1 555	1 619	1 679	1 754	2 185	2 233	2 219	1 984	1 836	1 635
2019	1 736	1 738	1 653	1 250	1 942	1 970	2 258	2 257	2 025	1 815	1 590	1 552
2020	1 553	1 597	1 651	1 718	1 720	1 789	2 131	2 288	1 811	1 649	1 554	1 579
2021	1 741	1 702	1 609	1 437	1 425	1 727	1 802	1 908	1 652	1 582	1 543	1 625

• Suivi de la pluviométrie

	Pluviométrie 2019 (mm)	Pluviométrie 2020 (mm)	Pluviométrie 2021 (mm)
Janvier	11,6	36,2	21,2
Février	97,2	22	50,3
Mars	15	47,2	9
Avril	87,2	56	100,8
Mai	32,4	68,8	114,4
Juin	33	48,4	27,2
Juillet	23	4,8	41,6
Aôut	2	61,4	62,2
Septembre	28,8	74,6	68,6
Octobre	213,8	89,4	108,2
Novembre	207,6	39,8	57,8
Décembre	152	98,4	76,2

<b>Total</b>	<b>903,6</b>	<b>647</b>	<b>737,5</b>
--------------	--------------	------------	--------------



## 1.3 Propositions d'amélioration

### Responsabilité

- **Règlementation concernant la prévention des ouvrages**

Pour les travaux d'extension ou de renouvellement de réseaux, réalisés par la Collectivité ou remis dans le domaine public par des investisseurs, la Collectivité doit s'assurer de disposer d'un plan de récolement informatique géoréférencé, et d'une précision de 40 cm maximum (classe A), afin de répondre aux obligations de la réglementation. La mise à disposition de ces éléments doit coïncider avec la mise en exploitation publique des ouvrages.

La réglementation a nécessité pour le délégataire le renforcement des mesures de consultation des autres concessionnaires avant travaux, et de réponse aux sollicitations des bureaux d'études (en phase projet) et des entreprises (en phase travaux) pour les réseaux dont l'exploitation a été confiée au délégataire.

Le corpus des textes a été complété en décembre 2016 par de nouvelles règles techniques.

### 1.3.1 Propositions d'amélioration

Comme l'année dernière, nous réitérons les propositions d'amélioration listées ci-dessous.

- Réservoir de Fongaro, adduction de la SAUVE:

Afin de limiter les volumes non mesurés partant en surverse, nous préconisons la mise en place d'un appareil de régulation du niveau du réservoir.

- Réseau de distribution, le délégataire préconise :

L'analyse du SIG nous a permis de sélectionner une liste de canalisations antérieures à 1950 et/ou présentant un historique de fuites relativement important.

Voies	Diamètres	Matériaux	Année de pose
Voies	Diamètres	Matériaux	Année de pose
Avenue Frédéric Mistral	50 Branchements	PE basse pression	1995
Rue de Verdun	100	Fonte	1950
Avenue Mechernich	100	Fonte	1970
Rue de la Mairie	80	Fonte	1950
Rue des Bas Bourg	80	Fonte	1950
Avenue Henri Rochier	200	Fonte	1900
Route de Montélimar	200	Fonte	1900

Le renouvellement de ces canalisations est à programmer, cette programmation pourra se faire en accompagnement d'autres travaux d'urbanisme, réfection de voirie ou assainissement.

### **Bornes de puisage**

Il est observé dans de nombreuses communes une utilisation non autorisée des poteaux incendie par des particuliers mais surtout des entreprises de travaux ou de curage. Pour rappel, cette utilisation sans la mise en place d'un disconnecteur est dangereuse pour la sécurité du réseau et est considérée comme un vol d'eau. Elle peut être sanctionnée par 75 000 euros d'amende et cinq ans d'emprisonnement (article 311-4 du code pénal).

Pour limiter ce type de problématique, il est possible de mettre en place des bornes de puisage monétiques déjà équipées d'un système de disconnexion et pour lesquelles les entreprises disposent d'une carte leur permettant de prélever la quantité d'eau souhaitée sans assistance extérieure. L'eau leur est facturée ultérieurement au prix de l'eau en vigueur sur la commune.

Il est également possible en parallèle de mettre en place des objets connectés permettant la surveillance d'ouverture des poteaux incendie et d'en estimer les prélèvements.

Nous sommes à votre disposition pour vous exposer de manière plus détaillée ces solutions.

- Surpresseurs des Essailons :

Cette installation n'est pas équipée d'une télégestion. Nous préconisons la mise en place de cet équipement afin d'être informé en cas de dysfonctionnement et ainsi limiter les coupures d'eau.

Pour exemple, suite à une disjonction le 04 mai, nous avons été informés par l'appel des usagers d'un manque d'eau.

- Réservoirs La Citadelle :

Actuellement le réservoir est équipé d'un ballon flotteur. En cas de défaillance sur le flotteur il nous faut vidanger totalement le réservoir et échafauder pour intervenir.

Nous préconisons la pose d'un hydrostab dans la chambre de vannes

## 1.4 Les indicateurs réglementaires 2021

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	6 980	6 968
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m <sup>3</sup> TTC	Délégataire	1,80 €/m <sup>3</sup>	1,85 €/m <sup>3</sup>
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j	1 j

INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	109	109
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	70,4 %	73,9 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	9,76 m <sup>3</sup> /jour/km	6,95 m <sup>3</sup> /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	7,89 m <sup>3</sup> /jour/km	6,19 m <sup>3</sup> /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0 %	0 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	67 %	69 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0	0
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0	0
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	1,61 u/1000 abonnés	0,45 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,00 %	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	1,24 %	1,80 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	1,38 u/1000 abonnés	0,68 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

## 1.5 Autres chiffres clés de l'année 2021

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	676 830 m <sup>3</sup>	599 219 m <sup>3</sup>
VP.059	Volume produit	Délégataire	676 830 m <sup>3</sup>	599 219 m <sup>3</sup>
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>
	Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	Délégataire	675 828 m <sup>3</sup>	599 006 m <sup>3</sup>
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	41 212 m <sup>3</sup>	13 982 m <sup>3</sup>
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	475 675 m <sup>3</sup>	442 303 m <sup>3</sup>
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	23	46
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre d'installations de production	Délégataire	3	3
	Capacité totale de production	Délégataire	8 173 m <sup>3</sup> /j	8 173 m <sup>3</sup> /j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	6	6
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	3 400 m <sup>3</sup>	3 400 m <sup>3</sup>
	Longueur de réseau	Délégataire	100 km	100 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	69 km	69 km
	Nombre de branchements	Délégataire	2 820	2 821
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	16	1
	Nombre de compteurs	Délégataire	4 793	4 833
	Nombre de compteurs remplacés ( <i>exercice civil de janvier à décembre</i> )	Délégataire	148	191
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de communes	Délégataire	1	1
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	4 358	4 399
	- Abonnés domestiques	Délégataire	4 348	4 392
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	7	7
	Volume vendu	Délégataire	396 790 m <sup>3</sup>	408 332 m <sup>3</sup>
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	390 957 m <sup>3</sup>	402 793 m <sup>3</sup>
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	4 831 m <sup>3</sup>	5 326 m <sup>3</sup>
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	1 002 m <sup>3</sup>	213 m <sup>3</sup>
	Consommation moyenne	Délégataire	149 l/hab/j	147 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	85 m <sup>3</sup> /abo/an	83 m <sup>3</sup> /abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

<b>LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU</b>	<b>PRODUCTEUR</b>	<b>VALEUR 2020</b>	<b>VALEUR 2021</b>
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique sur le périmètre du service	Mesure statistique sur le périmètre du service
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	86 %	78 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Non	Non
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui
<b>LES CERTIFICATS</b>	<b>PRODUCTEUR</b>	<b>VALEUR 2020</b>	<b>VALEUR 2021</b>
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui
<b>L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>PRODUCTEUR</b>	<b>VALEUR 2020</b>	<b>VALEUR 2021</b>
Energie relevée consommée	Délégataire	118 648 kWh	146 698 kWh

## 1. 6 Le prix du service public de l'eau

### LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m<sup>3</sup> représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de NYONS, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m<sup>3</sup> [D102.0] pour 120 m<sup>3</sup>, au tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, est la suivante :

#### TARIF HIVER

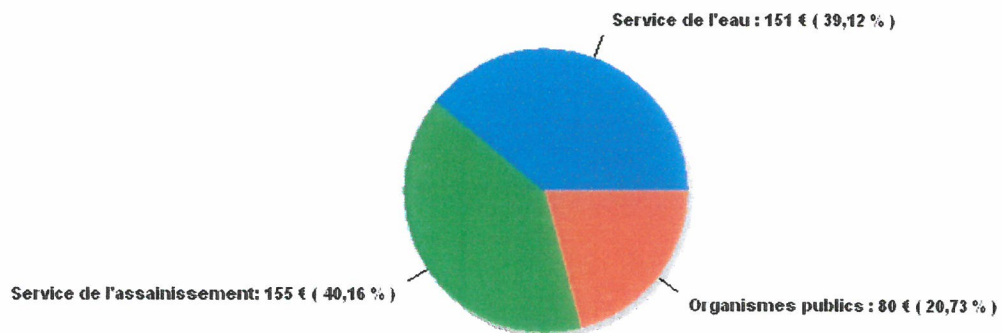
NYONS	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>146,22</b>	<b>150,72</b>	<b>3,08%</b>
Part délégataire			66,64	68,04	2,10%
Abonnement			41,45	42,32	2,10%
Consommation	120	0,2143	25,19	25,72	2,10%
Part collectivité(s)			68,40	68,40	0,00%
Consommation	120	0,5700	68,40	68,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,1190	11,18	14,28	27,73%
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>152,55</b>	<b>154,87</b>	<b>1,52%</b>
Part délégataire			95,15	97,47	2,44%
Abonnement			26,85	27,51	2,46%
Consommation	120	0,5830	69,96	69,96	0,00%
Part collectivité(s)			57,40	57,40	0,00%
Abonnement			25,00	25,00	0,00%
Consommation	120	0,2700	32,40	32,40	0,00%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>78,55</b>	<b>80,34</b>	<b>2,29%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			26,95	27,54	2,22%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>377,32</b>	<b>385,93</b>	<b>2,28%</b>

TARIF ÉTÉ

NYONS	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>171,40</b>	<b>176,43</b>	<b>2,93%</b>
Part délégataire			91,81	93,75	2,11%
Abonnement			41,45	42,32	2,10%
Consommation	120	0,4286	50,36	51,43	2,12%
Part collectivité(s)			68,40	68,40	0,00%
Consommation	120	0,5700	68,40	68,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,1190	11,18	14,28	27,73%
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>152,55</b>	<b>154,87</b>	<b>1,52%</b>
Part délégataire			95,15	97,47	2,44%
Abonnement			26,85	27,51	2,46%
Consommation	120	0,5830	68,30	69,96	2,43%
Part collectivité(s)			57,40	57,40	0,00%
Abonnement			25,00	25,00	0,00%
Consommation	120	0,2700	32,40	32,40	0,00%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>79,93</b>	<b>81,76</b>	<b>2,29%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			28,33	28,96	2,22%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>403,88</b>	<b>413,06</b>	<b>2,27%</b>

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m<sup>3</sup> pour la commune de NYONS :

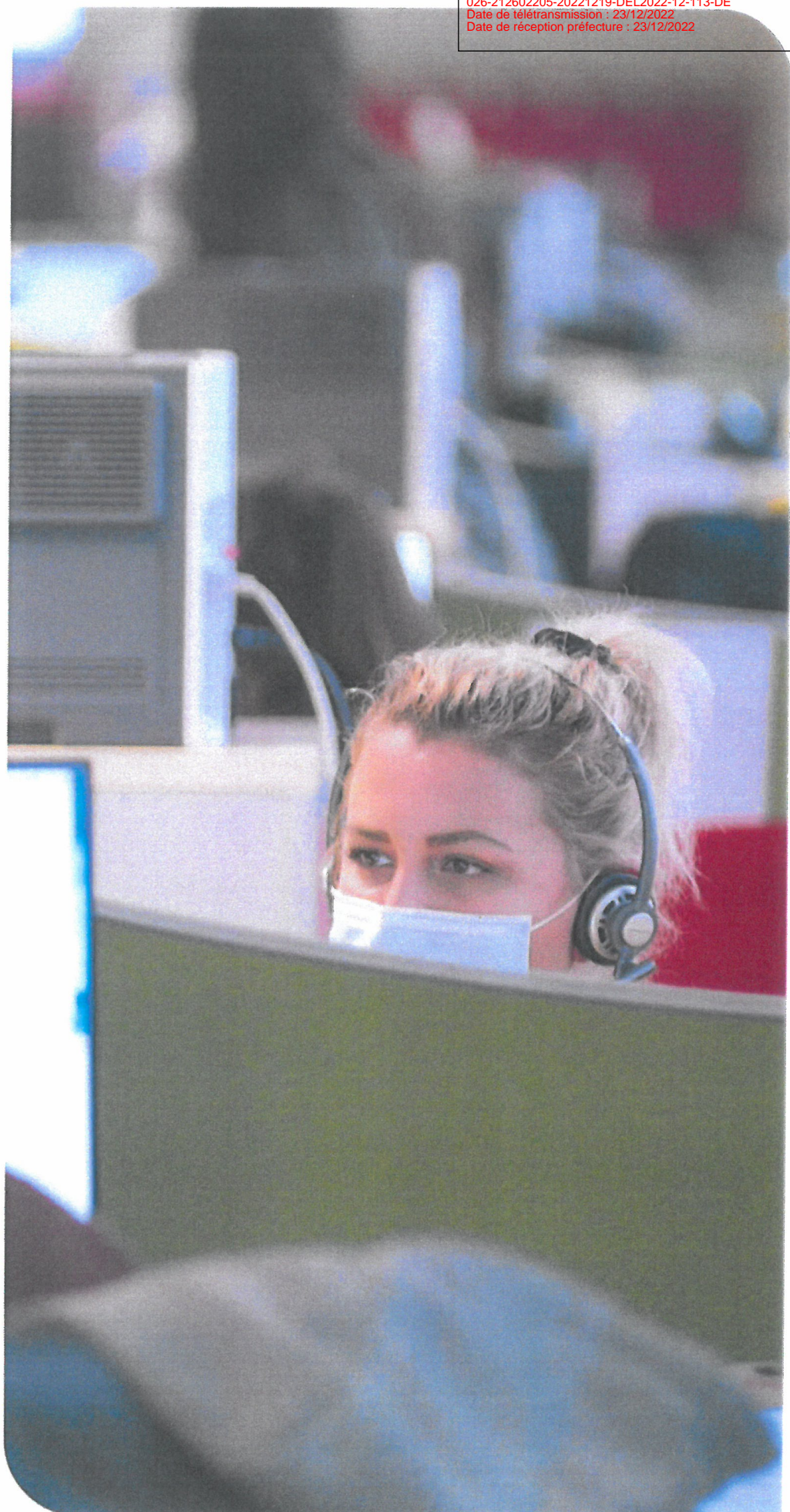
**Facture 120m<sup>3</sup> / Répartition du prix du service de l'Eau**



Les factures type sont présentées en annexe.

# 2.

## LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION



Veolia fait de la considération et de la personnalisation des réponses apportées les principes transversaux qui guident l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

## 2.1 Les consommateurs abonnés du service

### → Le nombre d'abonnés

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Nombre total d'abonnés (clients)</b>	<b>4 323</b>	<b>4 312</b>	<b>4 311</b>	<b>4 355</b>	<b>4 399</b>	<b>0,9%</b>
domestiques ou assimilés	4 314	4 305	4 304	4 348	4 392	1,0%
autres que domestiques	7	7	7	7	7	0,0%

### → Les principaux indicateurs de la relation consommateurs

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	1 096	4 217	1 169	792	540	-31,8%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	522	446	473	432	523	21,1%
Taux de clients mensualisés	22,1 %	24,2 %	26,4 %	28,3 %	30,8 %	8,8%
Taux de mutation	12,3 %	10,6 %	11,2 %	10,1 %	12,1 %	19,8%

## 2.2 Données économiques

### → Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2021 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Taux d'impayés</b>	<b>1,14 %</b>	<b>1,40 %</b>	<b>2,30 %</b>	<b>1,24 %</b>	<b>1,80 %</b>
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	8 922	9 717	15 599	10 227	12 758
Montant facturé N - 1 en € TTC	784 417	696 463	679 512	827 195	708 810

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

### → Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P109.0]

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence financière : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau,
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées,
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental.

En 2021, le montant des abandons de créance s'élevait à 0 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	15	18	24	0	0
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	457,41	402,00	742,00	0,00	0,00
Volume vendu selon le décret (m3)	431 152	396 374	486 213	396 790	408 332

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret [P 109.0], en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu.

→ *Les échéanciers de paiement*

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	33	29	27	18	16
Nombre de dossiers de dégrèvements acceptés	23	24	25	34	20

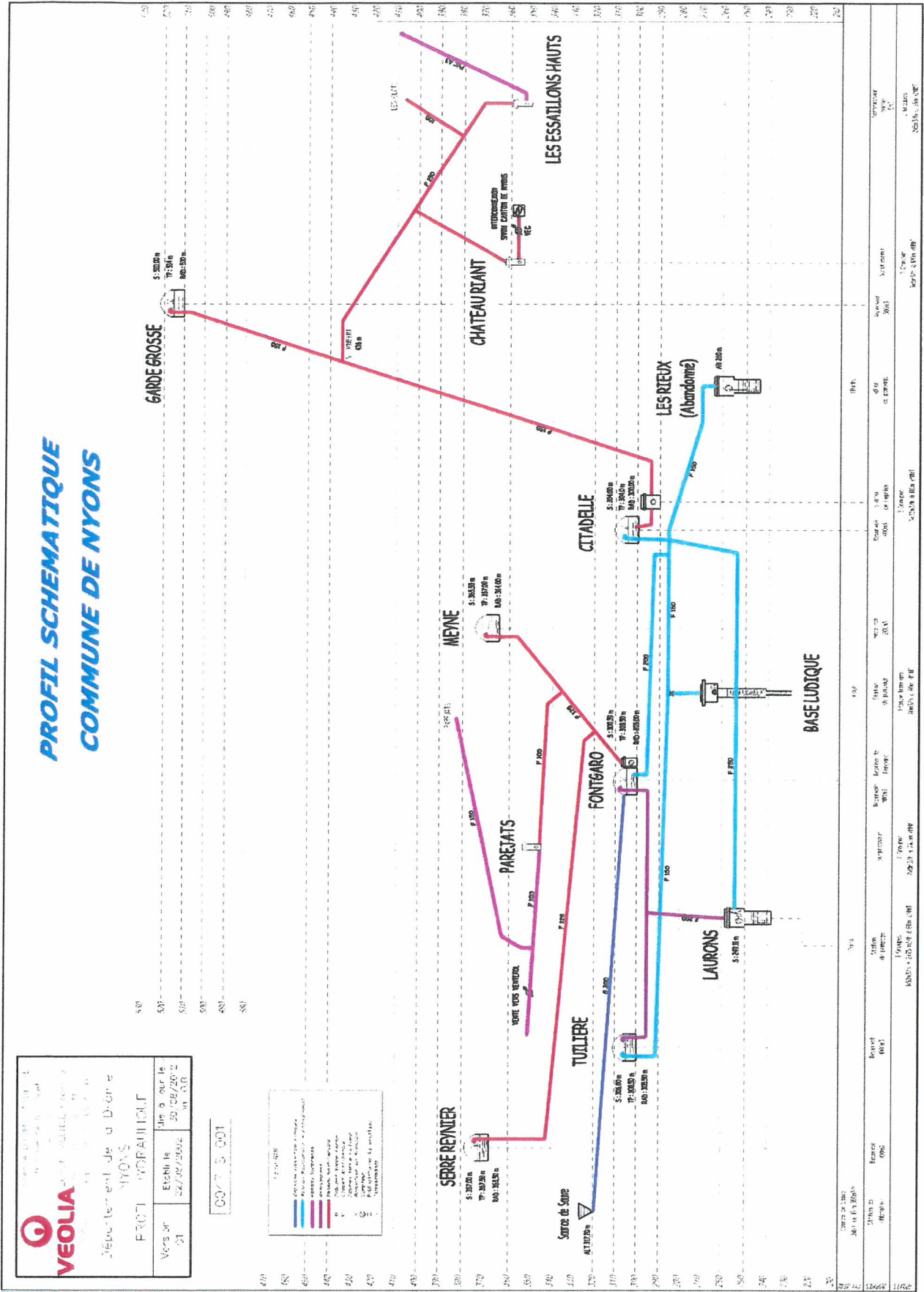
# 3.

## LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE



# 3.1 L'inventaire des installations

Accusé de réception en préfecture  
 026-212602205-20221219-DEL2022-12-113-DE  
 Date de télétransmission : 23/12/2022  
 Date de réception préfecture : 23/12/2022



<b>Installation de production</b>	<b>Capacité de production (m3/j)</b>
Source de Sauve	4 800
Station Base Ludique	973
Station Les Laurons	2 400
<b>Capacité totale</b>	<b>8 173</b>

<b>Réservoir ou château d'eau</b>	<b>Capacité de stockage (m3)</b>
Réservoir Fongaro	900
Réservoir Garde Grosse	500
Réservoir la Citadelle	400
Réservoir Meyne	200
Réservoir Serre de Reynier	400
Réservoir Tuilière	1 000
<b>Capacité totale</b>	<b>3 400</b>

<b>Installation de reprise, de pompage ou surpresseur</b>	<b>Débit des pompes (m3/h)</b>
Reprise de Fongaro	43
Reprise Essailons Hauts	10
Reprise Parejats	11
Surpression La Citadelle	16

#### **Autres installations eau**

Bâche de Fongaro
Bâche Essailons Hauts
Bâche des Parejats

## 3.2 L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- ✓ des réseaux de distribution,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements en domaine public,
- ✓ des outils de comptage

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage*

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Canalisations</b>						
Longueur totale du réseau (km)	98,7	99,1	99,2	100,0	99,9	-0,1%
Longueur d'adduction (ml)	1 577	1 577	1 578	1 578	1 578	0,0%
Longueur de distribution (ml)	97 091	97 532	97 643	98 382	98 365	-0,0%
<i>dont canalisations</i>	68 320	68 661	68 627	69 303	69 303	0,0%
<i>dont branchements</i>	28 771	28 871	29 016	29 079	29 079	0,0%
<b>Equipements</b>						
Nombre d'appareils publics	194	199	199	206	212	2,9%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	150	155	155	162	168	3,7%
<i>dont bouches d'incendie</i>	3	3	3	3	3	0,0%
<i>dont bornes fontaine</i>	14	14	14	14	14	0,0%
<i>dont bouches d'arrosage</i>	21	21	21	21	21	0,0%
<b>Branchements</b>						
Nombre de branchements	2 789	2 796	2 804	2 820	2 821	0,0%

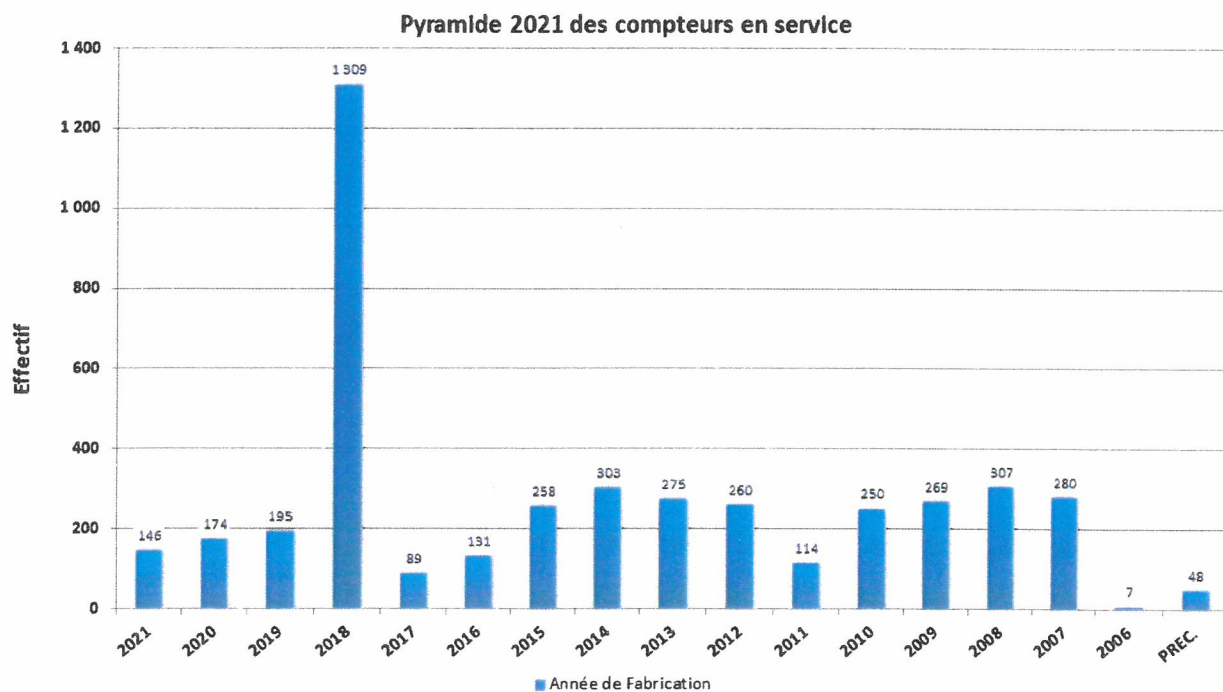
	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1	Qualification
<b>Compteurs</b>							
Nombre de compteurs	4 756	4 807	4 782	4 793	4 833	0,8%	Bien de retour
<i>dont sur abonnements en service</i>	4 323	4 356	4 349	4 381	4 415	0,8%	
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>	433	451	433	412	418	1,5%	

	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
<b>Longueur totale tous DN (ml)</b>	<b>1 578</b>	<b>69 303</b>	<b>70 881</b>
DN 32 (mm)		208	208
DN 40 (mm)		1 854	1 854
DN 50 (mm)		1 137	1 137
DN 60 (mm)		6 648	6 648
DN 63 (mm)		2 167	2 167
DN 75 (mm)		1 064	1 064
DN 80 (mm)		3 602	3 602
DN 90 (mm)		266	266
DN 100 (mm)	120	17 294	17 414
DN 110 (mm)		731	731
DN 125 (mm)		6 060	6 060
DN 140 (mm)		240	240
DN 150 (mm)		18 810	18 810
DN 160 (mm)		212	212
DN 175 (mm)		446	446
DN 200 (mm)		4 103	4 103
DN 250 (mm)		4 413	4 413
DN 300 (mm)	1 458		1 458
DN indéterminé (mm)		48	48

→ **Les compteurs**

Compteurs (*)	Nombre	Qualification
Nombre de compteurs propriété de la collectivité	4 833	Bien de retour

(\*) compteurs installés sur branchements d'abonnés, à l'exclusion des compteurs de sectorisation



## 3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - Veolia met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée du patrimoine afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance des installations et, pour les réseaux, d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

### 3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La dernière ligne précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. La collectivité pourra calculer le taux moyen de renouvellement en ajoutant aux valeurs de la dernière ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)</b>	<b>0,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	68 320	68 661	68 627	69 303	69 303

S'agissant d'un indicateur calculé sur 5 ans, il apparaît à zéro et ne se calcule donc pas, car le délégataire ne dispose pas des informations sur le renouvellement des réseaux effectué par la collectivité sur toute cette période.

### 3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P103.2] pour l'année 2021 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2017	2018	2019	2020	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	109	109	109	109	109

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau

		Barème	Valeur ICGPR
<b>Code VP</b>	<b>Partie A : Plan des réseaux (15 points)</b>		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
<b>Code VP</b>	<b>Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		95 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
<b>Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240</b>	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
<b>Total Parties A et B</b>		<b>45</b>	<b>45</b>
<b>Code VP</b>	<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)</b>		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	9
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
<b>Total:</b>		<b>120</b>	<b>109</b>

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2021 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Veolia se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

## 3.4 Gestion du patrimoine

### 3.4.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

#### → Les installations

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
<b>PRODUCTION</b>		
<b>SOURCE DE SAUVE</b>		
CHLOROMETRE SOUS PRESSION 50GH	Renouvellement	Compte
<b>DISTRIBUTION</b>		
<b>STATION DE REPRISE FONGARO-RESERVOIR DE MEYNE</b>		
POMPE 2 DE SURFACE BERGERON 30 M3H	Renouvellement	Compte
<b>STATION DE SURPRESSION ESSAILLONS HAUT</b>		
COMPTEUR DN 32	Renouvellement	Compte
<b>STATION BASE LUDIQUE</b>		
DEBITMETRE	Renouvellement	Compte
AUTOMATE/SUPERVISION	Renouvellement	Cté de service
<b>STATION POMPAGE PAREJATS</b>		
TELEGESTION	Renouvellement	Cté de service

#### → Les compteurs

En ce qui concerne les compteurs d'eau froide en service, le renouvellement est réalisé de manière à répondre aux obligations contractuelles et assurer la conformité réglementaire du parc de compteurs.

En France, le « contrôle en service des compteurs d'eau froide potable » est réglementé par l'arrêté du 6 mars 2007. Parmi les méthodes proposées par cet arrêté, Veolia a choisi celle qui donne la meilleure connaissance du parc : la mise en place d'un système qualité pour utiliser ses propres moyens de contrôle. Les compteurs de diamètre nominal strictement inférieur à 40 mm sont inspectés selon une méthode statistique définie par cet arrêté tandis que les autres compteurs sont renouvelés selon la méthode de renouvellement suivant l'âge et la classe du compteur.

Un carnet métrologique comprenant les informations demandées par la décision du 30 décembre 2008 est tenu à jour pour chaque compteur éligible.

Veolia a été autorisé par décision ministérielle à utiliser la procédure de contrôle statistique par le détenteur pour les compteurs qu'elle détient ou gère au titre d'un contrat de délégation de service public. Le système qualité de Veolia est accrédité (accréditation n° 3-1316 (précédemment accréditation n° 2 – 5146 jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2016) portée disponible sur WWW.COFRAC.fr) pour faire inspecter les compteurs par ses laboratoires.

Les lots de compteurs inspectés depuis 2010 sont conformes à la réglementation. Ces méthodes statistiques permettent de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement préventif optimisée et contribuent à la maîtrise des technologies de comptage et au suivi du vieillissement des compteurs au cours du temps.

Renouvellement des compteurs	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de compteurs	4 756	4 807	4 782	4 793	4 833	0,8%
Nombre de compteurs remplacés	39	1 297	320	148	191	29,1%
Taux de compteurs remplacés	0,8	27,0	6,7	3,1	4,0	29,0%

Il s'agit du nombre de compteurs remplacés sur l'ensemble de l'année civile, de janvier à décembre.

### → Les réseaux

Renouvellement de vannes	
Lieu	Date
NYONS(26)-RUE DU CLADAN	11/01/2021
NYONS(26)-ALLEE DE PROVENCE	15/12/2021
<b>TOTAL</b>	<b>2 vannes renouvelées</b>

Réseaux	Quantité renouvelée dans l'exercice	Mode de gestion
<b>Réseau (lot)</b>		
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE	2	Compte
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20	8	Compte

Les données ci-dessus concernent l'exercice comptable du 01 novembre 2020 au 31 octobre 2021.

### → Les branchements

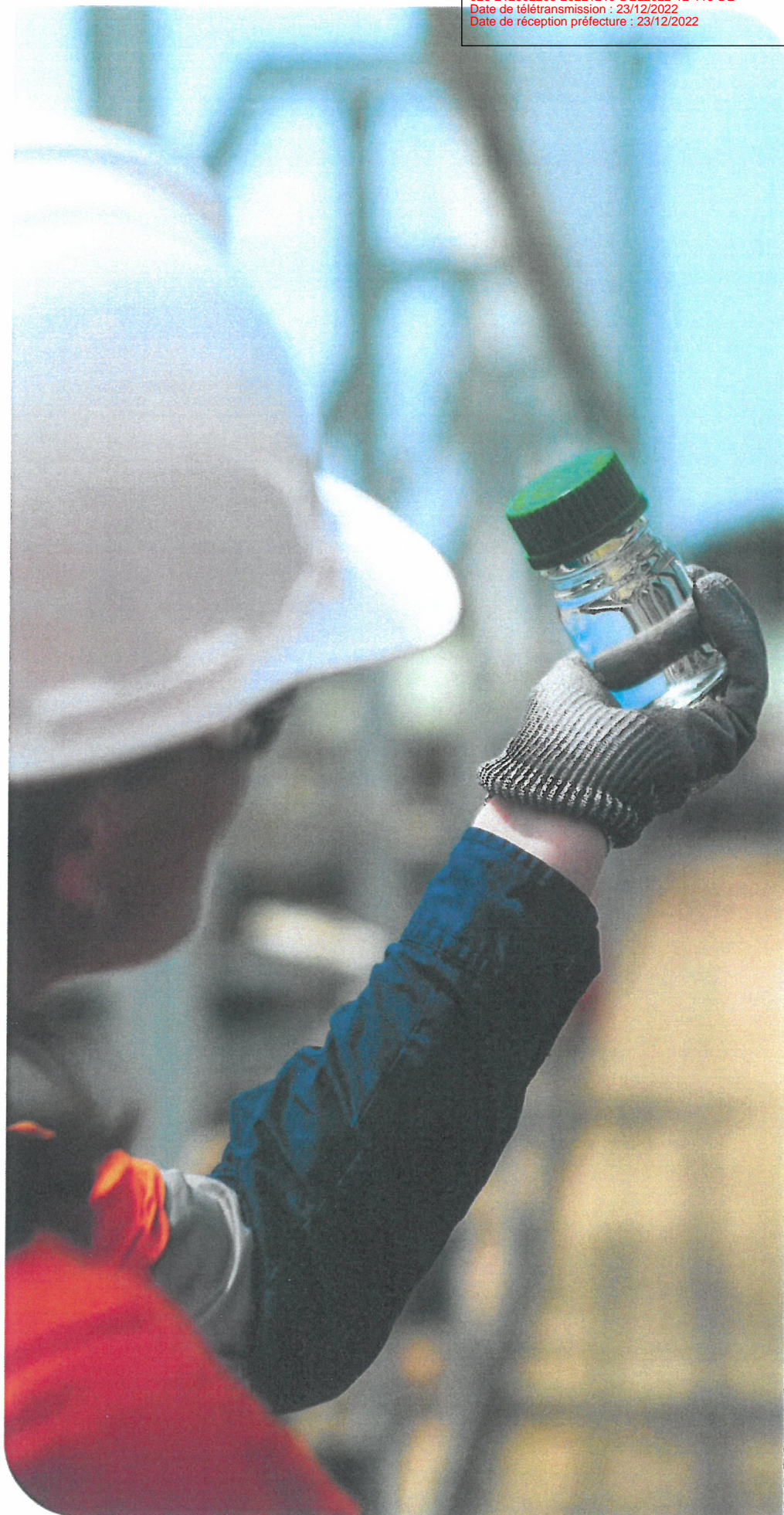
Renouvellement des branchements plomb	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de branchements	2 789	2 796	2 804	2 820	2 821	0,0%
dont branchements plomb au 31 décembre (*)	0	0	0	0	0	0%
% de branchements plomb restant au 31 décembre	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	0	0	0	0	0	0%

(\*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(\*\*) par le Délégué et par la Collectivité

# 4.

LA PERFORMANCE  
ET L'EFFICACITÉ  
OPÉRATIONNELLE  
POUR VOTRE  
SERVICE



Les consommateurs exigent au quotidien un service d'eau performant, avec comme premier critère de satisfaction la qualité de l'eau distribuée. Ce chapitre présente l'ensemble des données relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez également les informations sur l'efficacité de la production et de la distribution, ainsi que la performance environnementale de votre contrat (protection des ressources, bilan énergétique).

## 4.1 La qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation...).

### 4.1.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

Dans tous les services qui lui sont confiés, Veolia fait le choix de compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'auto-contrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS porte sur l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques. L'auto-contrôle est adapté à chaque service et cible davantage les paramètres réglementés pour un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes. Le détail des paramètres est disponible en annexe.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	140	207	
Physico-chimique	1584	126	

### 4.1.2 L'eau produite et distribuée

#### → Conformité des paramètres analytiques

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Déléguataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Déléguataire	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes							

Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégitaire	Valeur du seuil et unité
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2	3	1	0	2	0	2 Qualitatif
Température de l'eau	0,13	26,8	0	1	21	39	25 °C

#### → Composition de l'eau du robinet

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	100,30	102	2	mg/l	Sans objet
Chlorures	7,90	8,60	6	mg/l	250
Fluorures	0	110	6	µg/l	1500
Magnésium	9	9,60	2	mg/l	Sans objet
Nitrates	4	7,40	21	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0,02	2	µg/l	0,5
Potassium	1,50	1,50	2	mg/l	Sans objet
Sodium	6,80	7	2	mg/l	200
Sulfates	36	41	6	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	28,78	30,99	6	°F	Sans objet

#### 4.1.3 L'évolution de la qualité de l'eau

##### → Historique des données du contrôle officiel (ARS)

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1]. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

## 4.2 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau

### 4.2.1 L'efficacité de la production : le volume prélevé et produit

#### → Le volume prélevé

Les autorisations de prélèvement maximales par ressource sont les suivantes :

	Débit horaire (m3/h)	Volume journalier (m3/jour)
Source de Sauve	200	4 800
Station Base Ludique	41	973
Station Les Laurons	100	2 400

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Volume prélevé (m3)</b>	<b>670 620</b>	<b>669 439</b>	<b>693 901</b>	<b>676 830</b>	<b>599 219</b>	<b>-11,5%</b>
<b>Volume prélevé par ressource (m3)</b>						
Source de Sauve	154 796	378 870	422 680	441 578	323 325	-26,8%
Station Base Ludique	215 614	115 287	115 512	64 498	36 172	-43,9%
Station Les Laurons	300 210	175 282	155 709	170 754	239 722	40,4%
<b>Volume prélevé par nature d'eau (m3)</b>						
Eau souterraine non influencée	515 824	290 569	271 221	235 252	275 894	17,3%
Eau souterraine influencée	154 796	378 870	422 680	441 578	323 325	-26,8%

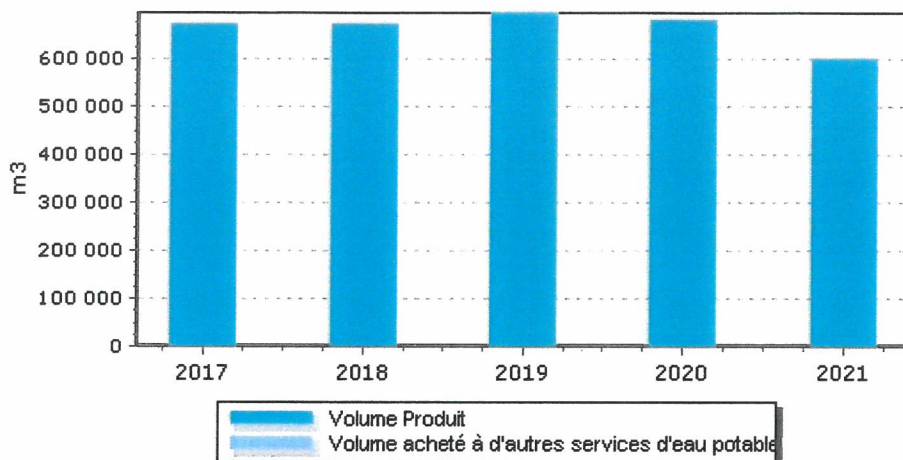
Chaque ouvrage du tableau ci-dessus représente une variable **VP.233**. La variable **VP.062** est la somme des volumes prélevés sur les différents ouvrages (VP.223).

#### → Le volume produit et mis en distribution

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Volume prélevé (m3)</b>	<b>670 620</b>	<b>669 439</b>	<b>693 901</b>	<b>676 830</b>	<b>599 219</b>	<b>-11,5%</b>
<b>Volume produit (m3)</b>	<b>670 620</b>	<b>669 439</b>	<b>693 901</b>	<b>676 830</b>	<b>599 219</b>	<b>-11,5%</b>
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	7 908	3 727	3 088	1 002	213	-78,7%
<b>Volume mis en distribution (m3)</b>	<b>662 712</b>	<b>665 712</b>	<b>690 813</b>	<b>675 828</b>	<b>599 006</b>	<b>-11,4%</b>

### Evolution des volumes produits et achetés à d'autres services d'eau potable

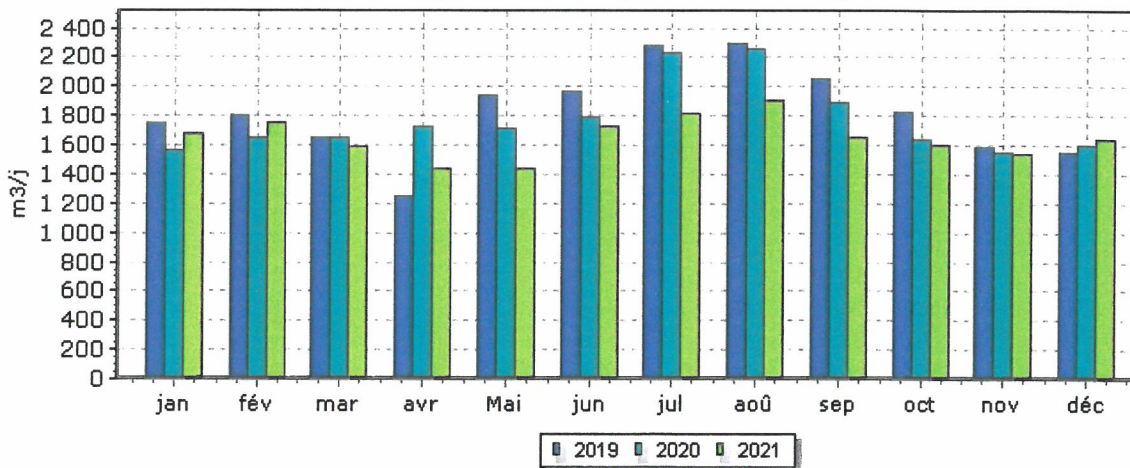


#### → Bilan mensuel

Le volume introduit et mis en distribution moyen par mois :

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Volume moyen journalier produit (m3/j)	1 678	1 747	1 594	1 436	1 435	1 724	1 820	1 899	1 651	1 598	1 539	1 639
<b>Total (m3/j)</b>	<b>1 678</b>	<b>1 747</b>	<b>1 594</b>	<b>1 436</b>	<b>1 435</b>	<b>1 724</b>	<b>1 820</b>	<b>1 899</b>	<b>1 651</b>	<b>1 598</b>	<b>1 539</b>	<b>1 639</b>

#### Volume Moyen Journalier (Produit + Acheté)



## 4.2.2 L'efficacité de la distribution : le volume vendu, le volume consommé et leur évolution

### → Le volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Volume vendu selon le décret (m3)</b>	<b>431 152</b>	<b>396 374</b>	<b>486 213</b>	<b>396 790</b>	<b>408 332</b>	<b>2,9%</b>
<b>Sous-total volume vendu aux abonnés du service</b>	<b>423 244</b>	<b>392 647</b>	<b>483 125</b>	<b>395 788</b>	<b>408 119</b>	<b>3,1%</b>
domestique ou assimilé	416 759	385 755	476 277	390 957	402 793	3,0%
autres que domestiques	6 485	6 892	6 848	4 831	5 326	10,2%
<b>Volume vendu à d'autres services d'eau potable</b>	<b>7 908</b>	<b>3 727</b>	<b>3 088</b>	<b>1 002</b>	<b>213</b>	<b>-78,7%</b>

Le volume vendu par typologie de clients est détaillé comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Volume vendu (m3)</b>	<b>431 152</b>	<b>396 374</b>	<b>486 213</b>	<b>396 790</b>	<b>408 332</b>	<b>2,9%</b>
<i>dont clients individuels</i>	383 433	345 377	439 368	326 439	340 120	4,2%
<i>dont clients domestiques SRU</i>	2 249	1 456	2 401	1 518	1 868	23,1%
<i>dont clients industriels</i>	7 910	8 183	7 519	14 069	16 028	13,9%
<i>dont clients collectifs</i>	1 809	1 412	1 759	21 419	16 718	-21,9%
<i>dont irrigations agricoles</i>			1 898	1 953	954	-51,2%
<i>dont volume vendu autres collectivités</i>	7 908	3 727	3 088	1 002	213	-78,7%
<i>dont bâtiments communaux</i>	3 268	9 909	10 624	11 427	13 929	21,9%
<i>dont appareils publics</i>	24 575	26 310	19 556	19 699	18 502	-6,1%

### → Le volume consommé

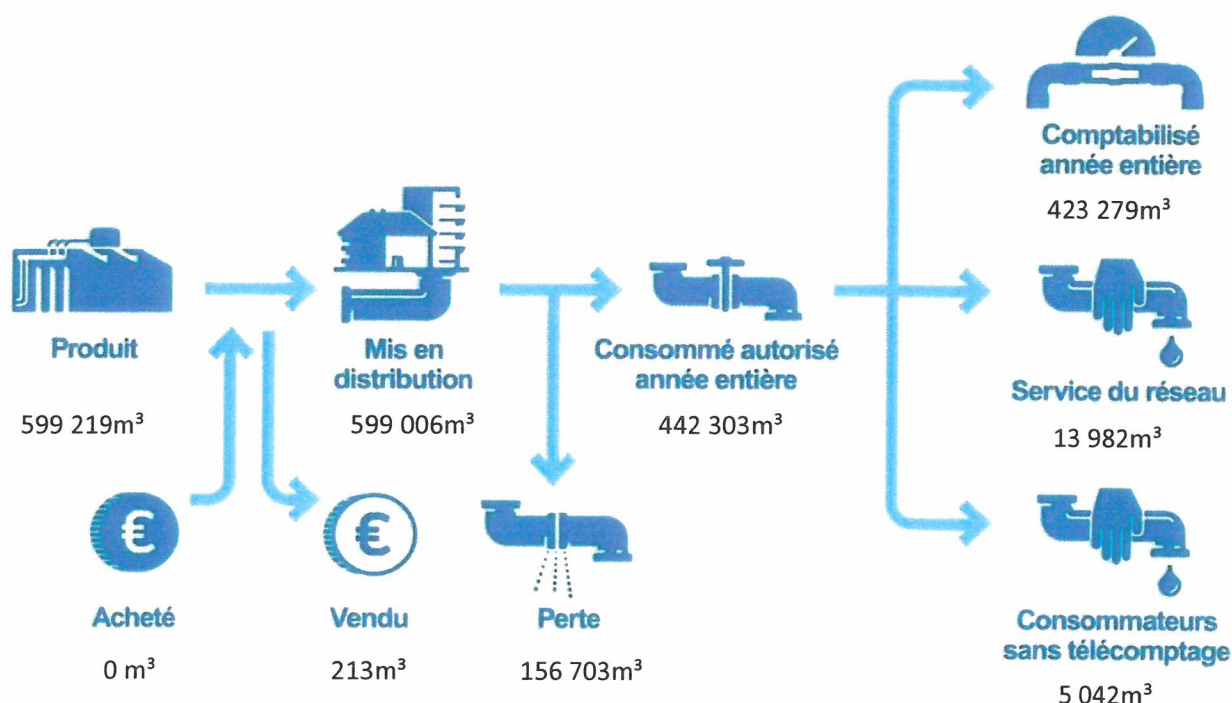
Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	452 525	417 781	500 757	418 843	417 481	-0,3%
<b>Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)</b>	<b>462 666</b>	<b>415 504</b>	<b>502 133</b>	<b>428 203</b>	<b>423 279</b>	<b>-1,1%</b>
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	357	367	364	358	360	0,6%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	6 580	6 580	23 723	6 260	5 042	-19,5%
Volume de service du réseau (m3)	5 942	51 210	41 210	41 212	13 982	-66,1%
<b>Volume consommé autorisé (m3)</b>	<b>465 047</b>	<b>475 571</b>	<b>565 690</b>	<b>466 315</b>	<b>436 505</b>	<b>-6,4%</b>
<b>Volume consommé autorisé 365 jours (m3)</b>	<b>475 188</b>	<b>473 294</b>	<b>567 066</b>	<b>475 675</b>	<b>442 303</b>	<b>-7,0%</b>

Le volume consommé par les principaux abonnés ou gros consommateurs figure au tableau suivant :

Volume consommé par les principaux abonnés (m3)	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
ATRIR - ROUTE DES RIEUX	9 032	8 129	8 130	8 130	15 933	96,0%
BRASSERIE ARTIS DU SUD	8 548	10 287	10 288	9 069	9 461	4,3%
HOPITAL CIVIL - AV PAUL LAURENS	6 864	7 321	8 025	7 592	5 541	-27,0%
LYCEE ROUMANILLE - DRAYE DE MEY	5 024	4 522	7 381	3 334	4 913	47,4%
MAISON RETRAITE 2 - P. TOESCA	8 796	8 727	9 265	9 169	8 358	-8,8%

### → Synthèse des flux de volumes



#### 4.2.3 La maîtrise des pertes en eau

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2021 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)	ILP (m³/j/km)	ILVNC (m³/j/km)	ILC (m³/j/km)
2021	73,9	68,50	6,19	6,95	17,49

*Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)*

*Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012*

*ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/nombre de jours dans l'année)*

*ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/ nombre de jours dans l'année)*

*ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/nombre de jours dans l'année)*

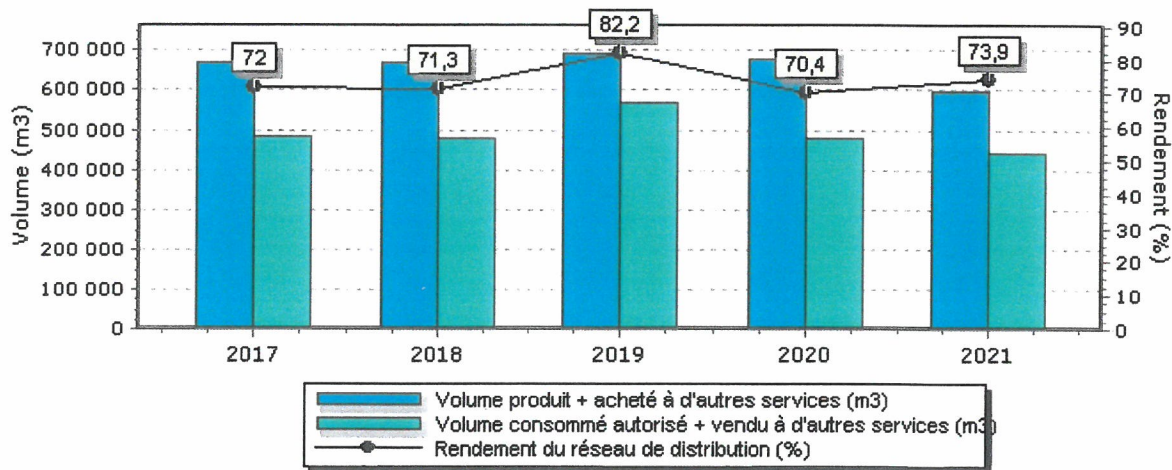
	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)</b>	<b>72,0 %</b>	<b>71,3 %</b>	<b>82,2 %</b>	<b>70,4 %</b>	<b>73,9 %</b>	<b>5,0%</b>
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . A	475 188	473 294	567 066	475 675	442 303	-7,0%
Volume vendu à d'autres services (m3) . . . . . B	7 908	3 727	3 088	1 002	213	-78,7%
Volume produit (m3) . . . . . C	670 620	669 439	693 901	676 830	599 219	-11,5%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)

Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

### Evolution du rendement du réseau de distribution



Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2021 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. Veolia poursuivra ses efforts pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2021.

→ *L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]*

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365</b>	<b>8,02</b>	<b>9,98</b>	<b>7,53</b>	<b>9,76</b>	<b>6,95</b>
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	662 712	665 712	690 813	675 828	599 006
Volume comptabilisé 365 jours (m3) . . . . . B	462 666	415 504	502 133	428 203	423 279
Longueur de canalisation de distribution (ml) . . . . . L	68 320	68 661	68 627	69 303	69 303

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365</b>	<b>7,52</b>	<b>7,68</b>	<b>4,94</b>	<b>7,89</b>	<b>6,19</b>
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	662 712	665 712	690 813	675 828	599 006
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . B	475 188	473 294	567 066	475 675	442 303
Longueur de canalisation de distribution (ml) . . . . . L	68 320	68 661	68 627	69 303	69 303

## 4.3 La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- ✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



### *La gestion centralisée des interventions*

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

### **Programme annuel :**

- ◆ Entretien et désinfection des réservoirs d'eau potable :
  - Vidanger le réservoir
  - Le nettoyer
  - Le désinfecter
  - Procéder à un prélèvement bactériologique et au contrôle de la turbidité
  - Contrôler l'état général intérieur de l'ouvrage (revêtement, serrurerie, ventilation, échelle, crinoline, vidanges, trop plein, équipement de mesure...) et extérieur (peinture, clôture, accès...)
  - Entretien des espaces verts des périmètres de protection
- ◆ Entretien des captages (bac, surverse) : nettoyage, dessablage et désinfection
- ◆ Entretien des appareils de régulation (réducteur, stabilisateur de pression) : démontage, nettoyage, remplacement des joints, contrôle des pressions, nettoyage du filtre, du pilote et de la boîte à boue
- ◆ Maintenance des systèmes de chloration : étalonnage et nettoyage
- ◆ Manœuvre des vannes
- ◆ Entretien des ballons anti-bélier : contrôle de la pression et gonflage
- ◆ Vérification des armoires électriques, resserrage des connexions
- ◆ Mesure des rendements des pompes et réglage des sondes de niveaux
- ◆ Jaugeage des sources

### **Programme mensuel :**

- ◆ Contrôle visuel des réservoirs
- ◆ Relevé des index des compteurs de distribution
- ◆ Suivi des chloration : mesure du taux de chlore restant, réglage et changement de la bouteille de chlore si nécessaire

De plus, nous mandatons un organisme de contrôle indépendant pour effectuer les contrôles réglementaires des systèmes électriques, de levage et anti-bélier selon les normes et règlements en vigueur.

#### 4.3.1 Les opérations de maintenance du réseau

Le SIG est un composant essentiel de la gestion du patrimoine réseau. En effet, le SIG permet l'inventaire et la localisation des canalisations et des branchements, ainsi que la connaissance des événements d'exploitation. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

#### 4.3.2 Les recherches de fuites

Linéaire soumis à recherche de fuite		
Lieu	Date	Linéaire inspecté
AVENUE PAUL LAURENS	02/02/2021	43,14
BAS SERVICE ILOT 2	Mars 2021	8000
RUE DE LA CHARRETTE BLEUE	28/04/2021	500
RUE DE LA CHARRETTE BLEUE	05/05/2021	150
ALLEE DU CHARRON CASIMIR ILLY	09/11/2021	2000
<b>TOTAL</b>		<b>10 693 ml inspectés</b>

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	2	3	5	10	5	-50,0%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchement	18	9	9	11	8	-27,3%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,7	0,3	0,3	0,4	0,3	-25,0%
Nombre de fuites sur compteur	51	47	2	1	32	3 100,0%
Nombre de fuites sur équipement	1	0	0	1	1	0,0%
Nombre de fuites réparées	72	59	16	23	46	100,0%
Linéaire soumis à recherche de fuites	1 540	149	539	10 841	10 693	-1,4%

- Liste des fuites sur canalisations :

Réparations de fuites sur canalisations	
Date	Adresse
12/01/2021	CHEMIN DES TUILLIERES
30/04/2021	LOTISSEMENT L'EIGAGNO
30/11/2021	AVENUE HENRI ROCHIER (D538)
01/12/2021	PLACE DE LA LIBERATION
23/12/2021	ALLEE DES ALBIZIAS
<b>TOTAL</b>	<b>5 fuites réparées</b>

- Liste des fuites sur branchements :

Réparations de fuits sur branchements	
Date	Adresse
11/01/2021	RUE DES ROSSIGNOLS
11/03/2021	RUE DES CIGALES
24/03/2021	IMPASSE DU MOULIN
06/04/2021	AVENUE HENRI ROCHIER (D538)
18/05/2021	ALLEE DES ROSIERS
15/07/2021	CHEMIN DE LA CITADELLE
27/07/2021	RUE DES GRANDS FORTS
02/09/2021	PROMENADE DES ANGLAIS
<b>TOTAL</b>	<b>8 fuites réparées</b>

## 4.4 L'efficacité environnementale

### 4.4.1 La protection des ressources en eau



La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service [P108.3] permet d'évaluer ce processus.

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	75 %	69 %	68 %	67 %	69 %

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2017	2018	2019	2020	2021
Source de Sauve	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
Station Base Ludique	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
Station Les Laurons	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %

### 4.4.2 Le bilan énergétique du patrimoine



Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	116 902	159 121	150 776	118 648	146 698	23,6%
Installation de production	116 902	86 329	61 768	55 733	75 873	36,1%
Réservoir ou château d'eau		72 792	89 008	62 915	70 825	12,6%

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

### 4.4.3 La consommation de réactifs

Selon les cas, le choix du réactif est établi de façon à optimiser le traitement :

- ✓ assurer une eau de qualité conforme aux normes de potabilité,
- ✓ réduire les quantités de réactifs à utiliser.

# 5.

## RAPPORT FINANCIER DU SERVICE



Etat détaillé des produits (1)  
Année 2021

Collectivité: J8960 - NYONS

Eau

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	317 046	360 018	13,55 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	314 266	384 899	22,48 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	2 780	- 24 881	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	- 1 080	0	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	- 1 080	0	NS
<b>Exploitation du service</b>	<b>315 967</b>	<b>360 018</b>	<b>13,94 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	232 688	258 591	11,13 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	210 067	297 665	41,70 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	22 621	- 39 074	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	31 093	55 873	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	34 229	59 338	NS
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 3 136	- 3 466	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	91 904	119 005	29,49 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	89 572	134 875	NS
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	2 332	- 15 869	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>355 685</b>	<b>433 469</b>	<b>21,87 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>22 057</b>	<b>14 658</b>	<b>-33,54 %</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>39 550</b>	<b>46 006</b>	<b>16,32 %</b>

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

14/03/22

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

## Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

### → Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

### Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Nature des biens	2021
Equipements (€)	5 343,47

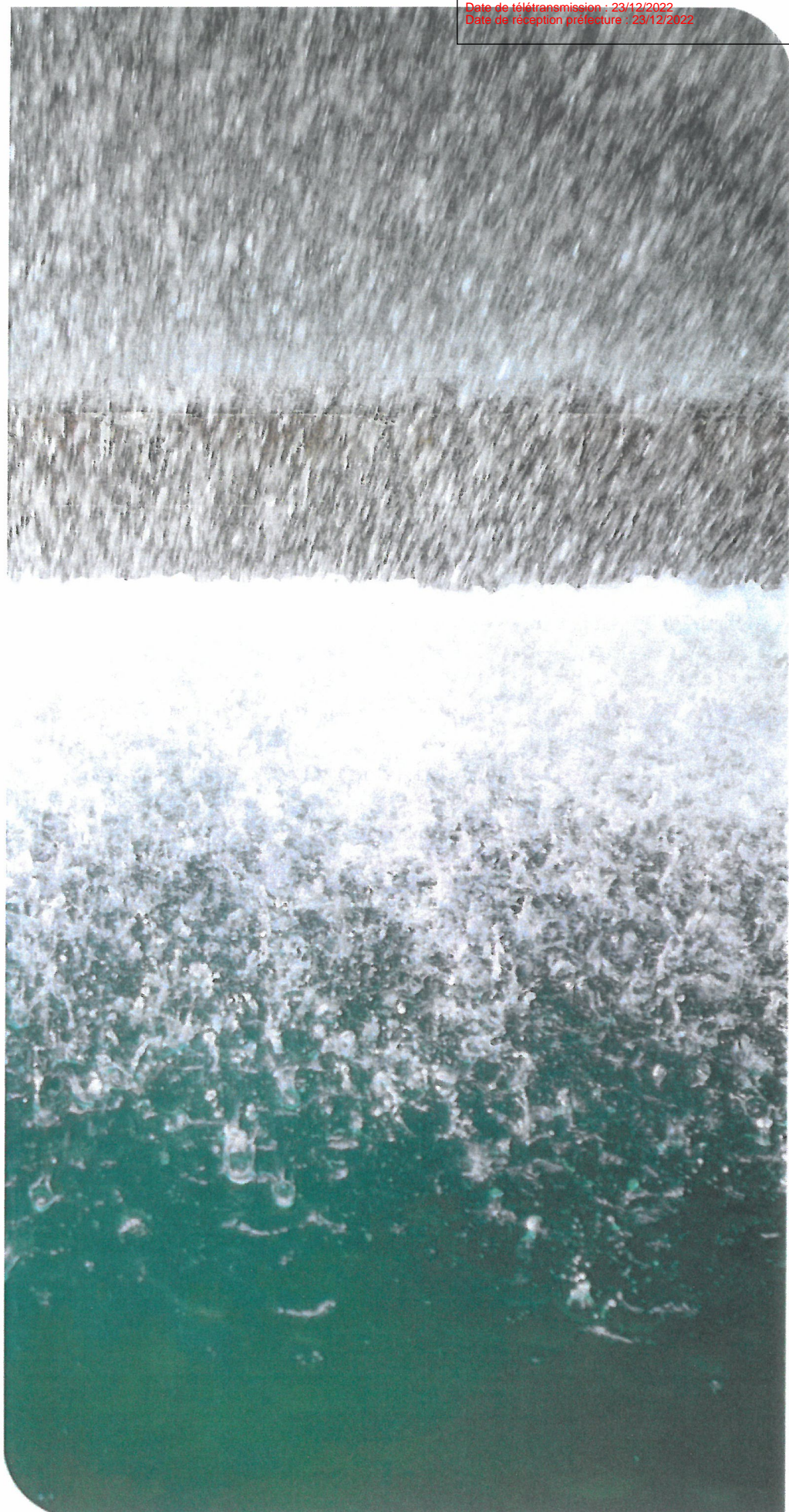
### Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

ETAT D'IMPUTATION AU COMPTE DE RENOUVELLEMENT				
travaux exécutés et réceptionnés en 2021				
contrat : NYONS EAU - J8960				
CHANTIER	LIBELLE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	SOLDE AU 31/12/2020		6 048,31	
	DOTATION ANNUELLE 2021		25 618,69	
L93WB	J8960_BRANCHEMENTS EAU	9 829,90		
N95JB	J8960_LES LAURONS ELECTROCHLORATION	11 985,86		
N95KB	J8960_ESSAILLONS_COMPTEUR	513,57		
N99LB	J8960_FONTGARO_POMPE2	5 148,13		
N99MB	J8960_BASE LUDIQUE_DEBITMETRE	990,03		
M956B	J8960_VANNES RESEAU	536,19		
	TOTAL DES CHANTIERS 2021	29 003,68		
	TOTAL GENERAL AU 31/12/2021	29 003,68	31 667,01	2 663,33

# 6.

## ANNEXES



## 6.1 La facture 120 m<sup>3</sup>

NYONS	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>146,22</b>	<b>150,72</b>	<b>3,08%</b>
Part délégataire			66,64	68,04	2,10%
Abonnement			41,45	42,32	2,10%
Consommation	120	0,2143	25,19	25,72	2,10%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>68,40</b>	<b>68,40</b>	<b>0,00%</b>
Consommation	120	0,5700	68,40	68,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,1190	11,18	14,28	27,78%
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>152,55</b>	<b>154,87</b>	<b>1,52%</b>
Part délégataire			95,15	97,47	2,44%
Abonnement			26,85	27,51	2,46%
Consommation	120	0,5830	69,96	69,96	0,00%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>57,40</b>	<b>57,40</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			25,00	25,00	0,00%
Consommation	120	0,2700	32,40	32,40	0,00%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>78,55</b>	<b>80,94</b>	<b>2,29%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			26,95	27,54	2,22%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>377,32</b>	<b>385,93</b>	<b>2,28%</b>

## 6.2 Les données consommateurs par commune

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>NYONS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 893	6 932	6 995	6 980	6 968	-0,2%
Nombre d'abonnés (clients)	4 321	4 312	4 311	4 358	4 399	1,0%
Volume vendu (m3)	423 244	392 647	483 125	346 416	408 119	17,8%

## 6.3 La qualité de l'eau

### 6.3.1 La ressource

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	17	17	2	2
Physico-chimique	563	563	2	2

Détail des non-conformités sur la ressource :

Tous les résultats sont conformes.

### 6.3.2 L'eau produite et distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- ✓ les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- ✓ les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

#### → Conformité des prélèvements

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégataire		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	22	22	41	41	63	63
Physico-chimie	21	21	0	0	21	21

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

## 6.4 Le bilan énergétique du patrimoine

→ Bilan énergétique détaillé du patrimoine

### Installation de production

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Station Base Ludique</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	75 517	79 961	31 107	34 345	9 234	-73,1%
Volume produit refoulé (m3)	215 614	115 287	115 512	64 498	36 172	-43,9%
<b>Station Les Laurons</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	116 902	86 329	61 768	55 733	75 873	36,1%
Energie facturée consommée (kWh)	121 311	86 329	61 768	55 733	75 873	36,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	389	493	397	326	317	-2,8%
Volume produit refoulé (m3)	300 210	175 282	155 709	170 754	239 722	40,4%

### Installation de reprise, de pompage ou surpresseur

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Reprise de Fongaro</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	61 780	57 171	45 305	50 191	59 921	19,4%
<b>Reprise Essailons Hauts</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	5 620	319	1 720	1 696	1 628	-4,0%
<b>Reprise Parejats</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	9 148	9 154	4 356	6 033	1 576	-73,9%

### Réservoir ou château d'eau

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Réservoir Garde Grosse</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	252	248	281	261	275	5,4%
<b>Réservoir la Citadelle</b>						
Energie relevée consommée (kWh)		72 792	89 008	62 915	70 825	12,6%
Energie facturée consommée (kWh)	83 054	72 792	89 008	62 915	70 825	12,6%
<b>Réservoir Meyne</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	50	41	27	66	115	74,2%

# #BRAVO POUR LE GESTE

## Pour économiser l'eau, chaque geste compte

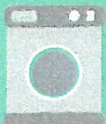
Le réchauffement climatique impacte les ressources naturelles en eau. Leur quantité peut devenir insuffisante pour satisfaire l'ensemble des usages nécessaires à l'activité humaine qu'ils soient agricoles, industriels ou domestiques. La bonne nouvelle, c'est que nous pouvons tous agir pour préserver notre ressource en eau et que cela nous permet aussi de faire des économies pour notre porte monnaie !

### Je limite ma CONSOMMATION d'eau au quotidien

93% de notre consommation quotidienne d'eau est utilisée pour l'hygiène et le nettoyage. Limiter ma consommation d'eau est donc un enjeu non négligeable pour l'environnement.

J'utilise un stop-douche pour me savonner sans modifier les réglages de température

J'utilise le cycle plein pour faire mes machines à laver



35 à 60 litres économisés par lavage



Je prends une douche plutôt qu'un bain

100 litres d'eau économisés

Je coupe l'eau pendant le savonnage, le brossage de dent, le rasage...

1 min = 15 litres d'eau économisés



### JE RÉPARE LES ROBINETS ET LES

les fuites, les chasses d'eau  
conduites intérieures extérieures

Les fuites d'eau peuvent entraîner des surconsommations très importantes. Je traque et je répare les fuites au plus vite pour limiter des consommations inutiles.

Pour réparer une fuite je regarde mon compteur d'eau le soir avant de me coucher et je n'utilise pas d'eau dans la nuit. Au réveil, s'il n'y a pas de fuite, le même nombre que la veille doit apparaître sur le compteur.

Je vérifie régulièrement qu'il n'y a pas de fuite

Robinet qui fuit = 140€ par an

Chasse d'eau qui fuit = 880€ par an



Pour la chasse d'eau de mes toilettes, j'opte pour un mécanisme à double commande

50% d'économie d'eau

Pour les compteurs équipés de module communicant «Téléreleve», j'active mon alerte fuite sur le site internet [www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr) ou l'application Veolia et moi !

# Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : NYONS GENERAL  
appartient à : MAIRIE DE NYONS  
est exploité par : VEOLIA EAU CGE - VALENCE

2021

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

## A savoir

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.

## Conseils

Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Signalez à votre distributeur d'eau, les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

BACTERIOLOGIE	Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes Limite de qualité : 0 germe / 100 ml	Bonne qualité	100%	22	0

Principaux paramètres physico-chimiques	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
<b>NITRATES</b>						
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	Bonne qualité	mg/L	21	4.00	5.62	7.40

<b>ARSENIC</b>	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre. Limite de qualité : 10 microgrammes/l	Bonne qualité	µg/L	2	0.00	0.00	0.00

<b>PESTICIDES</b>	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou désherber. Limite de qualité : 0,1 microgramme/l pour chaque substance et 0,5 microgramme/l toute substance confondue.	Bonne qualité - Présence de traces de pesticides	µg/L	2	0.000	0.010	0.022

<b>DURETE</b>	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Teneur en calcium et en magnésium (La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité)	Eau moyennement calcaire	°f	6	28.78	29.74	30.99

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2021. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr) ainsi que le site internet [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



M10 9875 409 0000552 00029 F

MAIRIE DE NYONS  
Monsieur le Maire  
PLACE JOSEPH BUFFAVEN  
BP 103  
26110 NYONS

Lyon, le 12 avril 2022

Affaire suivie par : Délégation régionale de Lyon

☎ : 04.72.76.19.00



Monsieur le Maire,

Vous trouverez ci-joint la note d'information de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau. Cette note détaille l'origine des redevances perçues par l'agence de l'eau auprès de tous les usagers de l'eau et la redistribution qui en est faite sous forme d'aides financières pour des actions de préservation des milieux aquatiques.

Elle a vocation à être jointe au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable que la commune présente annuellement à son assemblée délibérante.

Une version numérique pour reproduction est également téléchargeable sur le site Internet de l'agence de l'eau [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr), rubrique « Vous êtes / Collectivités ».

Je vous invite à en faire une large diffusion auprès de tous les citoyens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire à l'expression de mes salutations distinguées et reste à l'écoute de vos éventuelles observations concernant ce document.

Le Directeur général

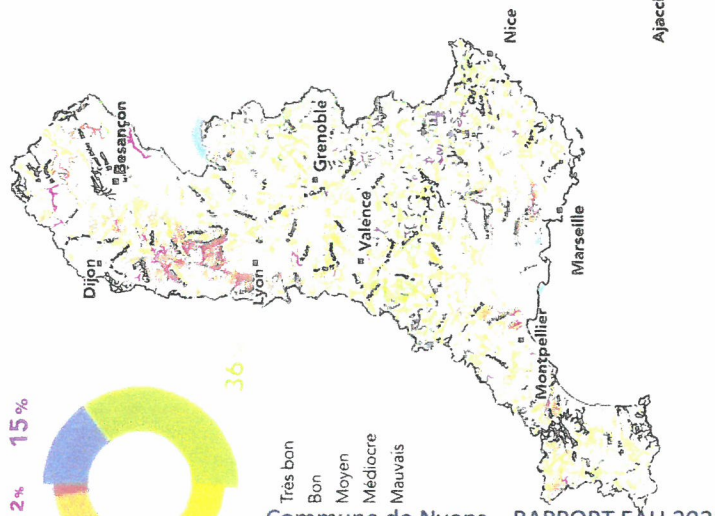
Laurent ROY

ÉDITION 2022

**Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.**

**La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

**Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.**

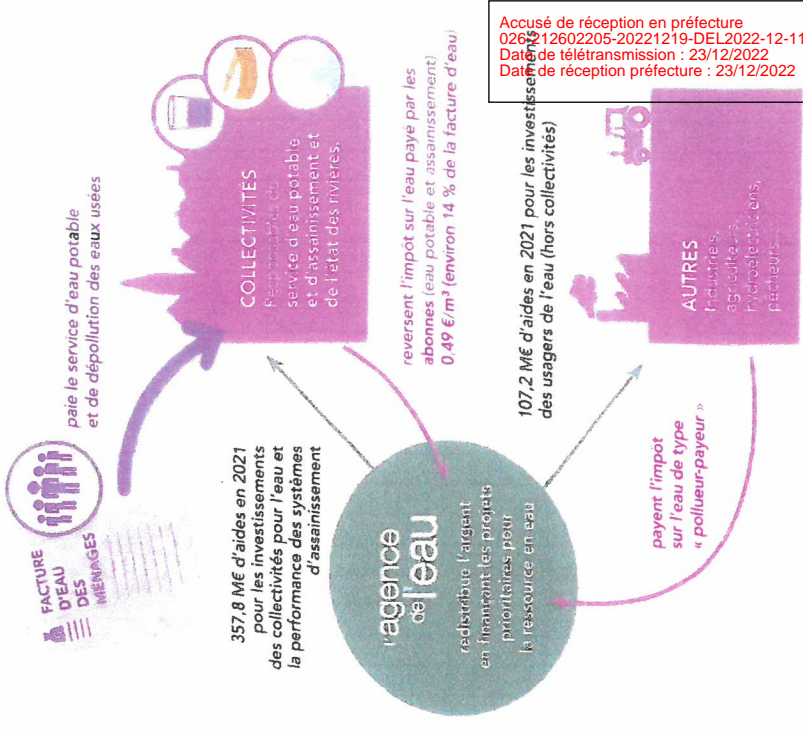


- Bassin Rhône-Méditerranée**
- > 15,5 millions d'habitants
  - > 20 % du territoire français
  - > 20 % de l'activité agricole et industrielle
  - > 50 % de l'activité touristique
  - > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

- Bassin de Corse**
- > 330 000 habitants permanents
  - > 3,4 millions de touristes chaque année
  - > 3 000 km de cours d'eau
  - > 1 000 km de côtes



Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.



**Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,86 € TTC/m<sup>3</sup> et de 4,25 € TTC/m<sup>3</sup> en France\*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.**

**Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.**

**L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sigea 2020

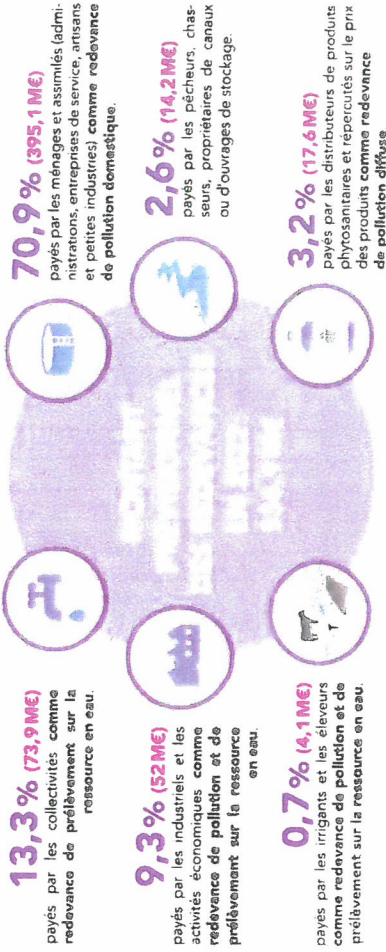
Accusé de réception en préfecture  
0260712602205-20221219-DEL2022-12-113-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2022  
Date de réception préfecture : 23/12/2022

SAUVONS

# L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

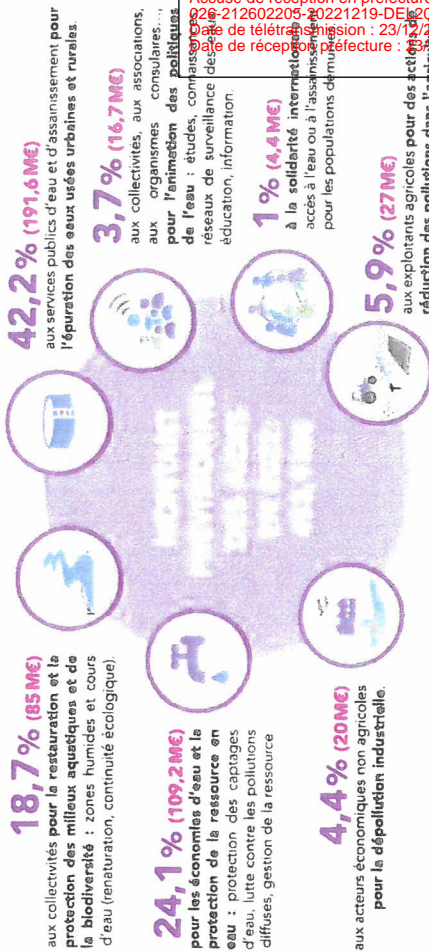
**2022**

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau ou sont représentés toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient à des taux très préférentiels les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement par l'agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 ME.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2021

1% des aides attribuées en 2021 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

**Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (33,3 millions €)**  
5 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,7 millions m<sup>3</sup>, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.

**Pour dépolluer les eaux (21,4 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)**  
5 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 95 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 31 ME. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (48,7 ME). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 62 ME d'aides.

**Pour réduire les pollutions toxiques (2,5 millions €)**  
Envoies engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des sites industriels et commerciaux.  
Opérations sur des sites industriels ont pu être aidées de manière exceptionnelle grâce à l'appel à projets Rebond Eau et Biodiversité Climat.

**Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (17 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 58 millions € pour l'agriculture)**

20 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des investissements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces investissements s'élève à 755 millions € par an.  
10 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations animation agricole).

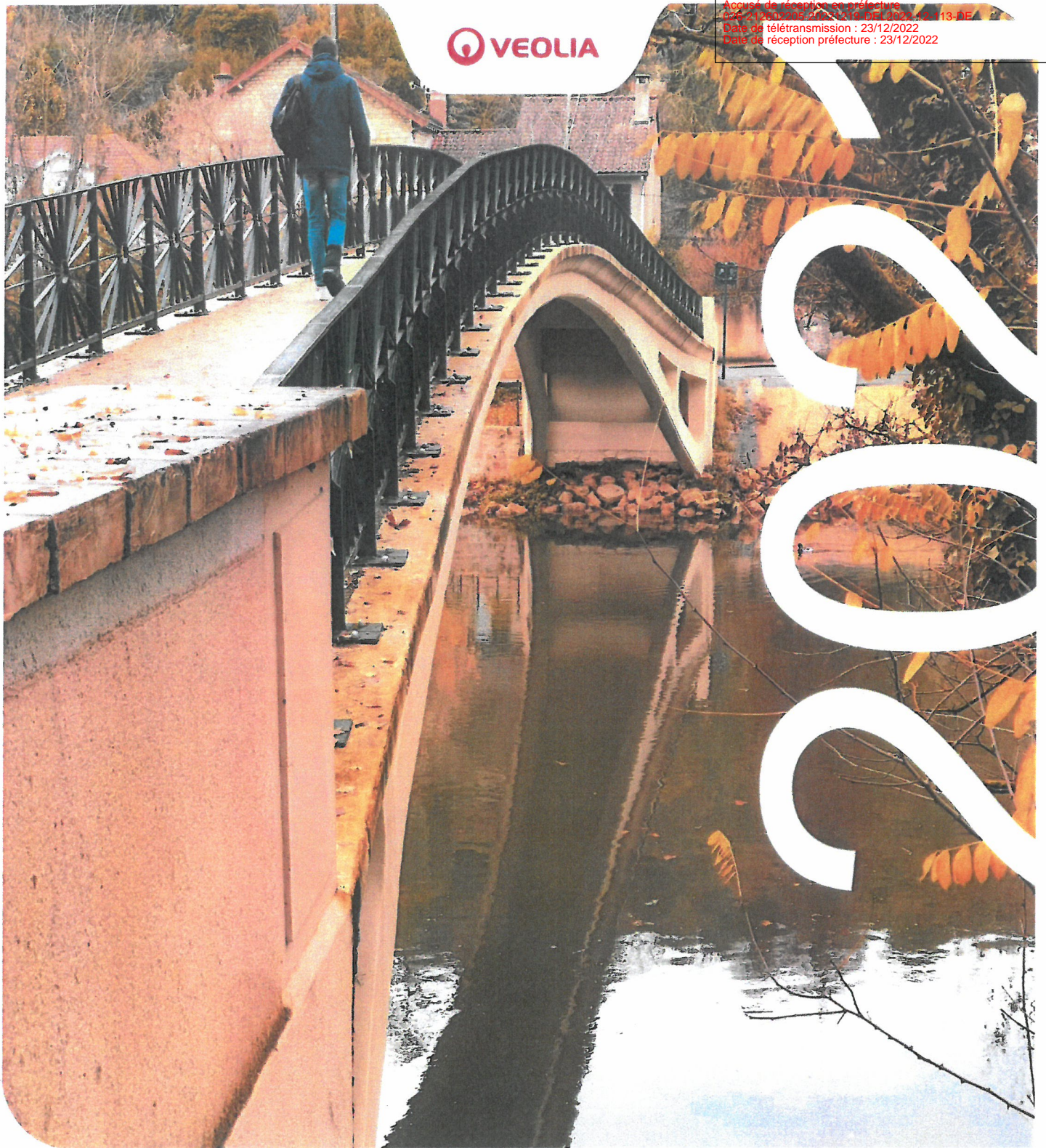
**Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (57 millions €)**

5 km de rivières restaurées et 72 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels sur rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les sédiments et blocs de rochers empêchent les poissons de remonter aux rivières (fonctionnement plus naturel). 85 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. L'agence intervient également sur la mer. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions sur les mouillages des bateaux de plaisance sur 15 ha d'herbiers.

**Pour la solidarité internationale (5 millions €)**  
Opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans 21 pays en développement.

En 2021, en sus des redevances prélevées, l'agence a bénéficié de 65 ME de crédits supplémentaires accordés par le gouvernement pour contribuer à la relance des investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Accusé de réception en préfecture  
N° 212602205-20221219-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2022  
Date de réception en préfecture : 22/12/2022



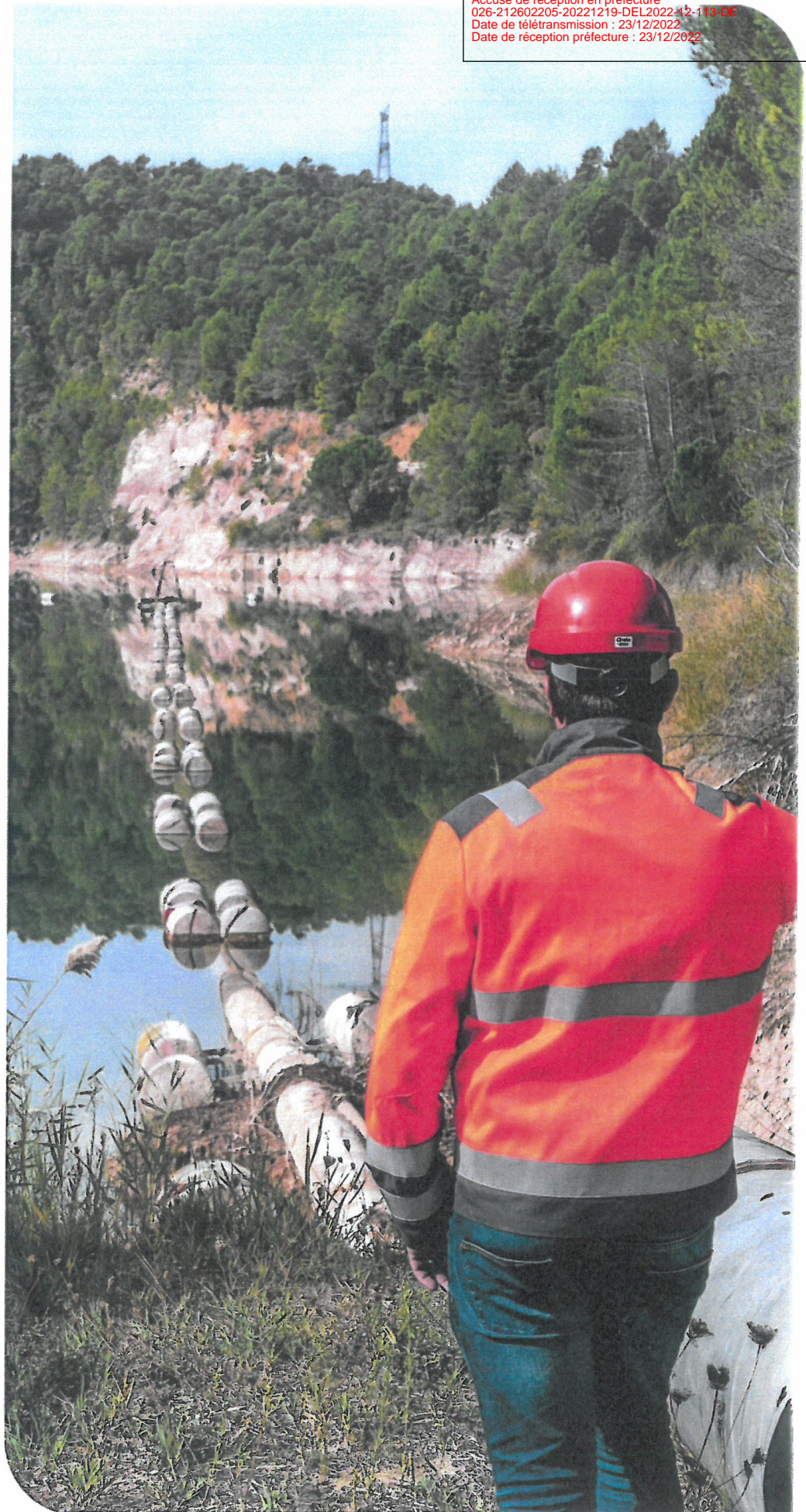
**RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE**

Commune de Nyons

**ASSAINISSEMENT**

# 1.

## L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE



## 1. 2 Les chiffres clés

### Chiffres clés



6 968

Nombre d'habitants desservis



4 088

Nombre d'abonnés  
(clients)



2

Nombre d'installations de  
dépollution



35 600

Capacité de dépollution  
(EH)



69

Longueur de réseau  
(km)



473 474

Volume traité  
(m<sup>3</sup>)

## 1. 2 L'essentiel de l'année 2021

### Service

#### 🔴 Faits marquants

- **Travaux sur silo à graisses**

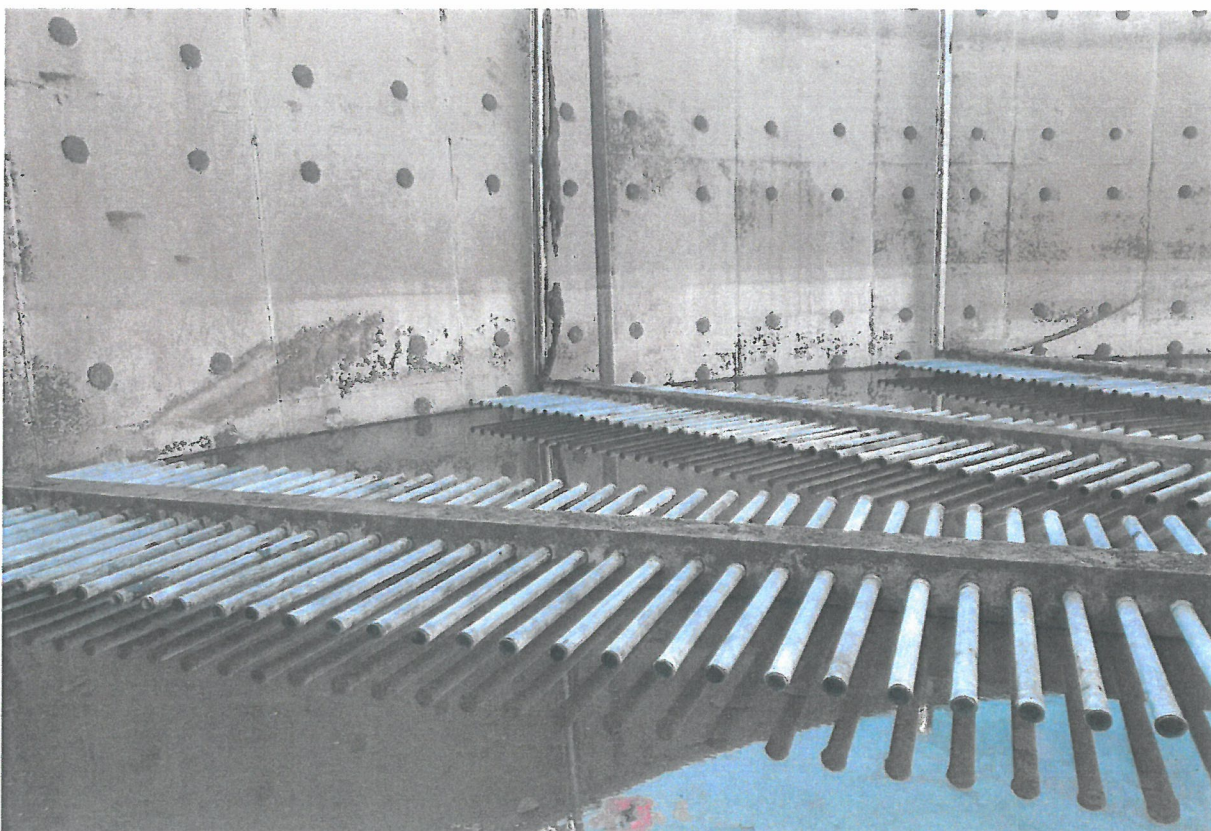
Suite aux travaux réalisés au mois de décembre 2020 et après une période de séchage, le réacteur a été remis en service au mois de mars 2021. Aucune fuite constatée au cours de l'année 2021.

En février 2022, nous avons constaté de légères fuites. Après vidange du réacteur et inspection par la société Rivasi, les fuites ne sont plus réapparues.

Le réacteur a été remis en service au mois de mars 2022 pas de fuite depuis, à surveiller.....

- **Diffuseurs du bassin d'aération**

Le remplacement des diffuseurs d'aération a eu lieu au mois de mars 2021. A noter que le remplacement s'est effectué sur seulement trois raquettes. Les deux autres étant détériorées suite à la manutention et irréparables, il a été prévu de les remplacer au cours de l'année 2022 (le montant de cette opération sera pris sur le compte FSR).



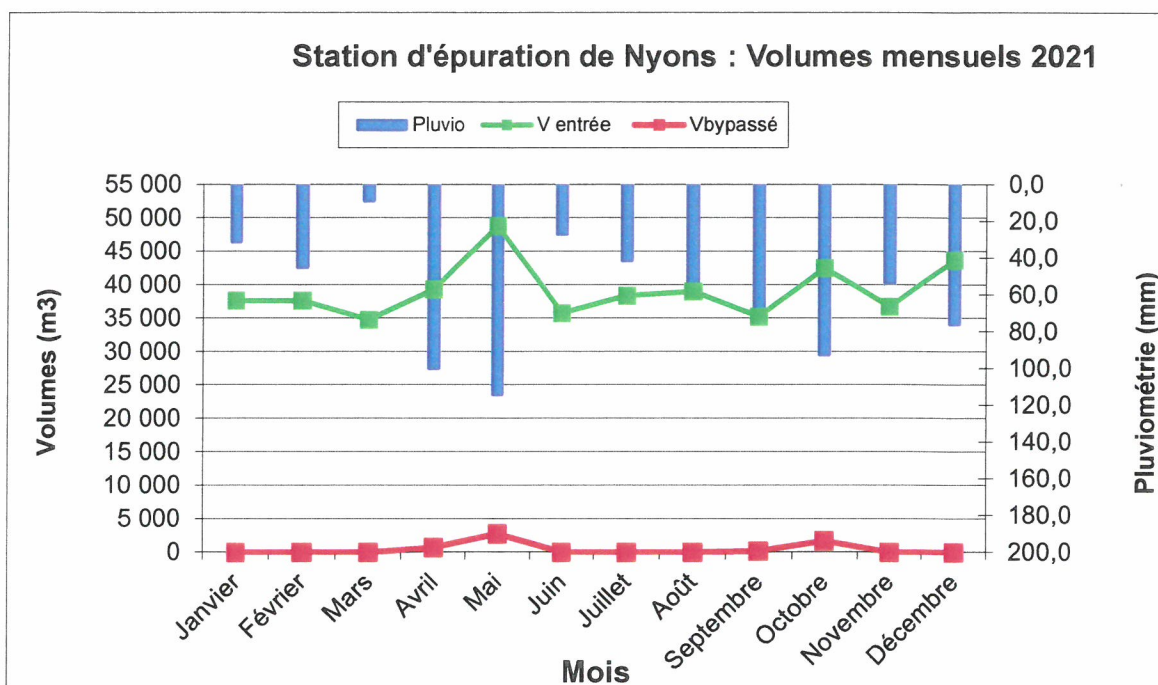
## 🔥 Traitement des eaux usées et qualité des rejets au milieu nature

- **Au niveau des volumes**

Le volume annuel Entrée station (A3) est de 469 653 m<sup>3</sup> avec une pluviométrie cumulée de 722.1 mm. En baisse de 2 % par rapport à l'année 2020 ( 479 413 m<sup>3</sup> ; 596.6 mm).

Le volume total déversé au milieu naturel est de 5485 m<sup>3</sup> soit 1.1 % du volume entrant sur la station.

Ci-dessous un graphique avec les volumes mensuels en fonction de la pluviométrie :



- **Au niveau des charges polluantes**

Sur les 24 bilans réalisés au cours de l'année, la charge moyenne (A3) en DBO5 est de 496.3 kg (8271 Eq/hab) soit 46.8 % de la charge nominale (17640 Eq/hab).

- **Au niveau des rendements épuratoires**

Les rendements sont élevés avec des valeurs supérieures à 97 % sur les paramètres MES, DCO, DBO, NTK et NGL.

Sur le Phosphore Total, le rendement est de 90 %.

Il n'y a eu aucune non conformité sur les 24 bilans effectués.

Un audit Agence de l'eau (Satèse) réalisé le 27/04/2020 a permis de valider l'ensemble du dispositif d'autosurveillance de la station.

- Réception des matières de vidange

692 m3 ont été traités sur la station d'épuration (contre 792 m3 en 2020), en baisse constante depuis plusieurs années.

Depuis l'année 2019, nous suivons le paramètre DCO afin de suivre la charge polluante liée aux dépotages. La concentration moyenne pour cette année est de 30 g/l (26,8 g/l en 2019).

- Reception des graisses :

Suite à la remise en service réacteur au mois de février, nous avons traité uniquement les graisses de la station.

- Traitement tertiaire :

Ci-dessous un tableau avec les analyses bactériologiques en amont et en aval du réacteur (E Coli et Entérocoques) réalisées durant la période estivale.

Date	amont uv (E.coli) n/100ml	aval uv (E.coli) n/100ml	amont uv (entérocoques) n/100ml	aval uv (entérocoques) n/100ml	qualité de l'eau selon les deux paramètres	abattement des concentrations E.coli	abattement des concentrations entérocoques
22/06/2021	15350	4,1	6780	1,2	Bon	3744	5650
07/07/2021	23820	9,8	7140	11,1	Bon	2431	643
20/07/2021	23590	29,7	4140	20,8	Bon	794	199
29/07/2021	129430	27,8	29090	27,1	Bon	4656	1073
10/08/2021	21430	26,9	6570	29,3	Bon	797	224
18/08/2021	77010	20,6	24000	16,8	Bon	3738	1429
24/08/2021	10430	7,3	2030	4,3	Bon	1429	472
02/09/2021	16932	10,6	1250	2,8	Bon	1597	446

L'indice de qualité de baignade est qualifié « bon » sur toute la période.

Valeurs limites utilisées pour classer les eaux de baignades (directive européenne 2006/7/CE)

Paramètre	Bon	Moyen	Mauvais
E.Cloi n/100ml	<100	>100 et <1800	>1800
Entéro n/100ml	<100	>100 et <660	>660

## Valorisation

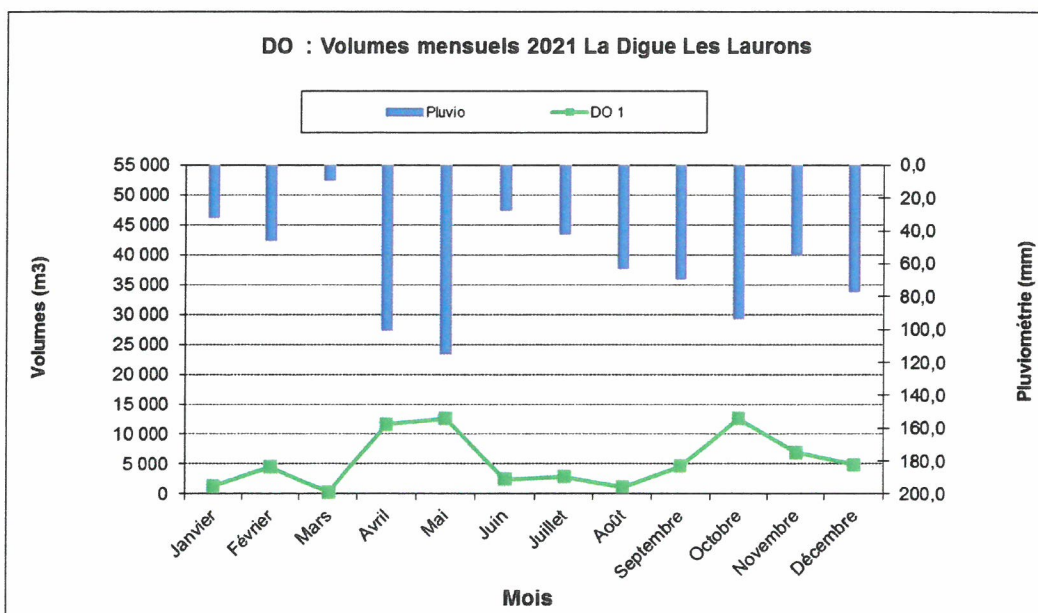
### 💧 Filière d'évacuation des boues

Cette année 782 tonnes de boues ont été déshydratées soit 161.5 tonnes de matières sèches.

Ces boues produites sont valorisées sur la plateforme de compostage de la société Cotrada (Drôme).

### 💧 Autosurveillance du réseau d'assainissement :

Ci-dessous un graphique avec les volumes mensuels déversés au niveau du déversoir d'orage (DO) La Digue Laurons en fonction de la pluviométrie :



Le volume annuel déversé est de 66 827 m<sup>3</sup>.

En prenant l'ensemble des volumes déversés sur le réseau d'assainissement et le déversoir en entrée de station, le volume total rejeté au milieu naturel est de 72 312 m<sup>3</sup>.

Ce volume représente 15 % du volume traité par la station .

Concernant les autres déversoirs sur le réseau d'assainissement, aucun déversement enregistré

Une étude est en cours pour modifier ce déversoir afin de limiter les rejets très importants au milieu naturel.

Un diagnostic réalisé par Oteis a eu lieu du 29 mars au 21 mai 2021. A la suite de ce diagnostic plusieurs solutions ont été proposées à la collectivité.

Un audit Agence de l'eau (Satèse) a permis de valider l'ensemble du dispositif d'autosurveillance réseau.

### 🔥 Industriels (ASD et CSD) :

- **Autorisations spéciales de déversement :**

- Domaine Rocheville : ASD rédigé
- Moulin Dozol : ASD rédigé
- Huilerie Richard : En cours de rédaction, en attente du raccordement au réseau d'un rejet au milieu naturel.

- **Conventions spéciales de déversement :**

- Brasserie Artisanale du Sud : Avenant de prolongation signé
- Brin d'Olivier : Rédigée, non signée par l'industriel malgré encore plusieurs relances au cours de l'année 2021
- Brasserie Bivouak : Signée, usine en service depuis juin 2021
- Tami : Refus d'accès à l'usine, nouvelles prises de rendez vous en 2021 sans réponse

### 🔥 Postes de relevage :

Aucun dysfonctionnement constaté sur l'ensemble des postes de relèvement au cours de l'année.

### 🔥 Principaux travaux de renouvellement :

- **Réseau d'assainissement**

Aucun équipement renouvelé

- **Postes de relevage :**

- Télégestion Gacolons
- Télégestion ZA
- Télégestion Hertz

- **Usine de dépollution :**

- Agitateur bassin d'aération N°2
- Variateur vis centrifugeuse

### 🔥 Travaux en exploitation (hors programme de renouvellement) :

- pHmètre réacteur à graisses
- Sonde Rédox bassin aération
- Paliers dégrilleurs

## 1.3 Les indicateurs réglementaires 2021

### Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	6 980	6 968
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)		
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	159,9 t MS	161,6 t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m <sup>3</sup> TTC	Délégataire	1,56 Euro/m <sup>3</sup>	1,60 Euro/m <sup>3</sup>
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%	%
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Délégataire (2)	27	27
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	<b>A la charge de la Police de l'eau</b>	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	<b>A la charge de la Police de l'eau</b>	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	<b>A la charge de la Police de l'eau</b>	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	100 %	100 %
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0	0
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0€	0€
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	u/1000 habitants	u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	7,80 u/100 km	7,80 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%	%
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	100 %	100 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)		
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	<b>A la charge de la collectivité</b>	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	1,38 %	1,59 %
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	1,48 u/1000 abonnés	0,73 u/1000 abonnés

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(\*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSP

## 1.4 Autres chiffres clés de l'année 2021

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)*	Délégataire	100,0 %	100,0 %
LA GESTION DU PATRIMOINE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	2 120	2 121
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	2	1
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	51 306 ml	51 306 ml
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	10	10
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	2	2
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	35 600 EH	35 600 EH
COLLECTE DES EAUX USEES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	9	8
	Longueur de canalisation curée	Délégataire	1 003 ml	2130 ml
LA DEPOLLUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Volume arrivant (collecté)	Délégataire	480 758 m <sup>3</sup>	475 830 m <sup>3</sup>
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	615 kg/j	483 kg/j
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	10 255 EH	8 049 EH
	Volume traité	Délégataire	492 113 m <sup>3</sup>	473 474 m <sup>3</sup>
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	9,1 t	8,7 t
	Masse de sables évacués	Délégataire	6,3 t	14,5 t
	Volume de graisses évacuées	Délégataire	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de communes desservies	Délégataire	1	1
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	4 065	4 088
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	4 063	4 086
	- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire	2	2
VP.068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	324 541 m <sup>3</sup>	382 315 m <sup>3</sup>
	- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	324 541 m <sup>3</sup>	382 315 m <sup>3</sup>
	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

\* la conformité réglementaire des rejets (directive européenne) n'est à présent plus évaluée (voir paragraphe « L'efficacité du traitement » de ce document).

## 1.5 Le prix du service public de l'assainissement

### LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

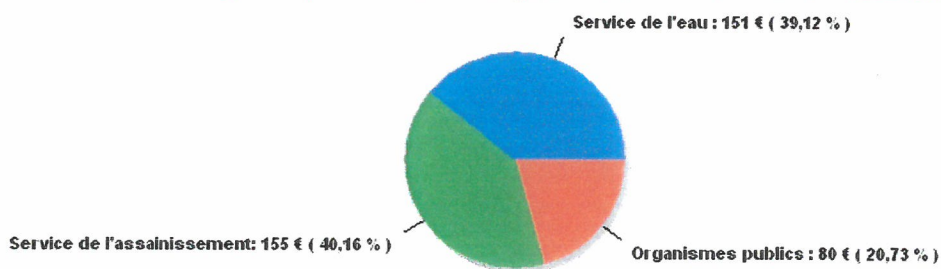
En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m<sup>3</sup> représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de NYONS l'évolution du prix du service d'assainissement par m<sup>3</sup> [D102.0] et pour 120 m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> janvier est la suivante :

NYONS Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2022	Montant Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2022	N/N-1
<b>Part délégataire</b>			95,15	97,47	2,44%
Abonnement			26,85	27,51	2,46%
Consommation	120	0,5830	68,30	69,96	2,43%
<b>Part communale</b>			57,40	57,40	0,00%
Abonnement			25,00	25,00	0,00%
Consommation	120	0,2700	32,40	32,40	0,00%
<b>Organismes publics</b>			18,00	19,20	6,67%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
<b>Total € HT</b>			170,55	174,07	2,06%
TVA			17,06	17,40	1,99%
<b>Total TTC</b>			187,61	191,47	2,06%
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			1,56	1,60	2,56%

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m<sup>3</sup> pour la commune de NYONS

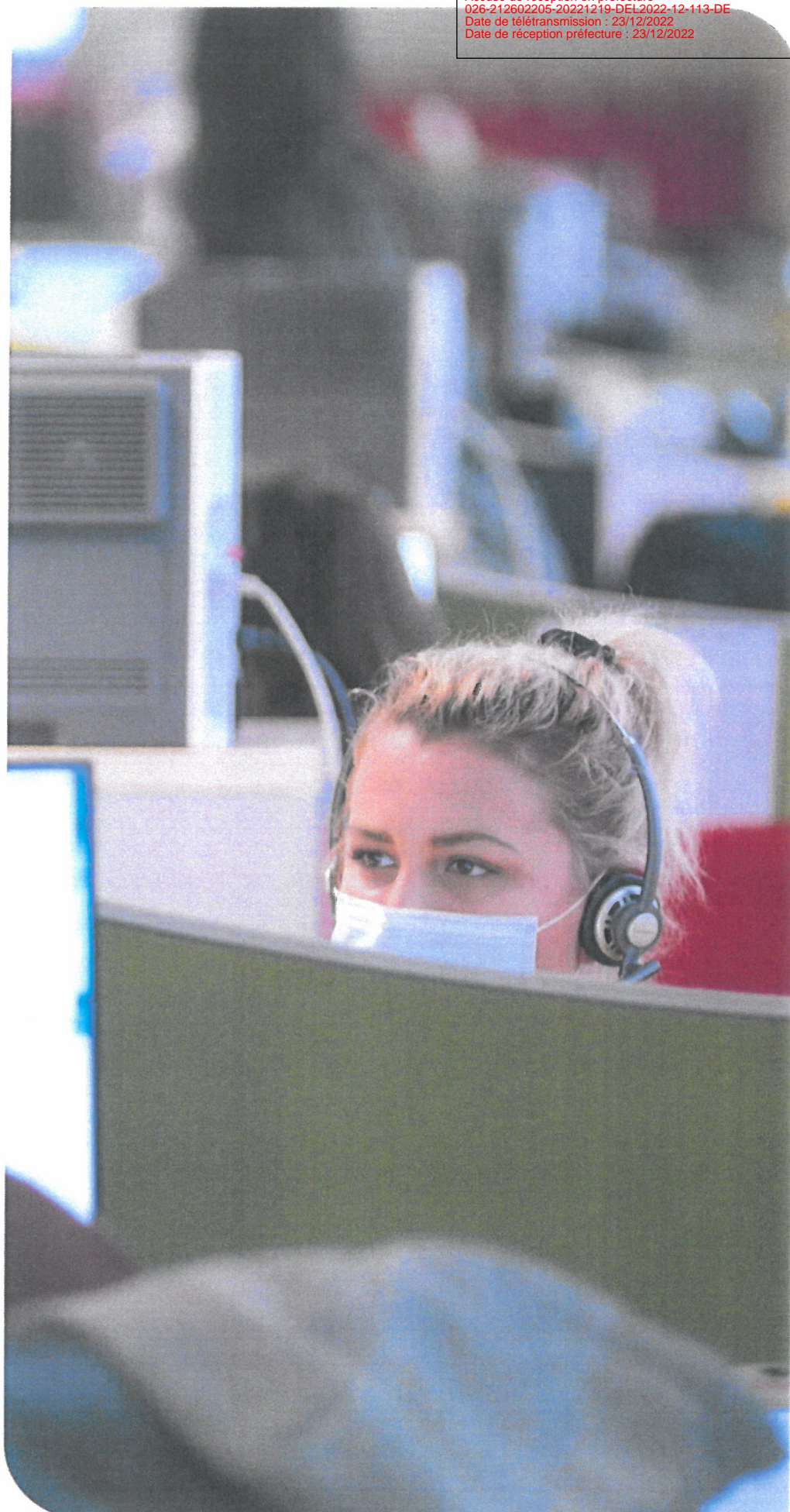
### Facture 120m<sup>3</sup> / Répartition du prix du service de l'Assainissement



Les factures type sont présentées en annexe.

# 2.

## LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION



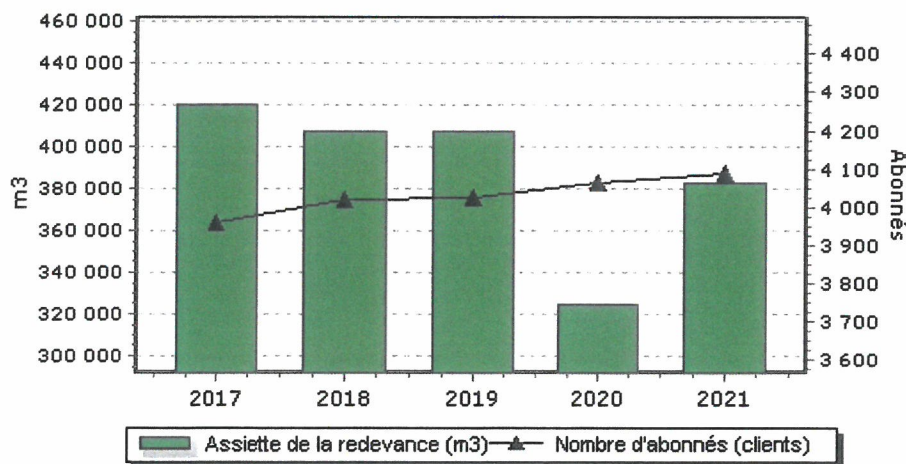
Veolia fait de la considération et de la personnalisation des réponses apportées les principes transversaux qui guident l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

## 2.1 Les consommateurs et l'assiette de la redevance

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Nombre d'abonnés (clients) desservis</b>	<b>3 961</b>	<b>4 019</b>	<b>4 025</b>	<b>4 065</b>	<b>4 088</b>	<b>0,6%</b>
Abonnés sur le périmètre du service	3 959	4 017	4 023	4 063	4 086	0,6%
Autres services (réception d'effluent)	2	2	2	2	2	0,0%
<b>Assiette de la redevance (m3)</b>	<b>419 674</b>	<b>407 246</b>	<b>407 449</b>	<b>324 541</b>	<b>382 315</b>	<b>17,8%</b>
Effluent collecté sur le périmètre du service	419 674	407 246	407 449	324 541	382 315	17,8%
Autres services (réception d'effluent)	0	0	0	0	0	0%

### Evolution comparative du nombre d'abonnés et de l'assiette de redevance



### → Les principaux indicateurs de la relation consommateurs

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	1 096	4 217	1 169	792	540	-31,8%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	522	446	473	432	523	21,1%
Taux de mutation	13,3 %	11,2 %	11,9 %	10,8 %	12,9 %	19,4%

## 2.2 Données économiques

### → Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2021 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Taux d'impayés</b>	<b>1,13 %</b>	<b>1,28 %</b>	<b>1,44 %</b>	<b>1,38 %</b>	<b>1,59 %</b>
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	9 208	10 152	11 780	9 871	10 306
Montant facturé N - 1 en € TTC	814 134	791 667	820 378	715 428	648 461

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

### → Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P207.0]

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation, mandat-compte sans frais,...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau.
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées.
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental.

En 2021, le montant des abandons de créance s'élevait à 0 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	15	18	21	0	0
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	605,19	390,00	680,00	0,00	0,00
Assiette totale (m3)	419 674	407 246	407 449	324 541	382 315

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret [P 207.0], en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par l'assiette de la redevance.

→ *Les échéanciers de paiement*

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	33	29	27	18	16
Nombre de dossiers de dégrèvements acceptés	23	24	25	34	20

# 3.

## LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE



Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller... : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers

## 3.1 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des usines de dépollution et des postes de relèvement/refoulement associés au contrat.

→ *Les installations et postes de relèvement/refoulement*

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)
NYONS	1 110	18 500	
UDEP NYONS	1 026	17 100	5 918
<b>Capacité totale :</b>	<b>2 136</b>	<b>35 600</b>	<b>5 918</b>

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Postes de refoulement / relèvement	Trop plein
LE FOUR A CHAUX	Non
LES ANTIGNANS	Non
PR CRAPON	Non
PR des Gacolons	Non
PR des Hertz	Non
PR LE PAIGUE	Non
PR Les Clos Lourie 1	Non
PR Les Clos Lourie 2	Non
Pr route de Mirabel	Non
ZAC 2	Non

→ *Les ouvrages de déversement en milieu naturel*

**Autres installations**

DO1 La Digue Laurons
DO11 Rue Antignans
DO13 Rue Frédéric Mistral
DO2 La Digue n°196
DO3 La Digue Croiset
DO5 La Digue J Bernard
DO6 La Digue Drayne Meyne

## 3.2 L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- ✓ des réseaux de collecte,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements.

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

### → Les canalisations, branchements et équipements

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Canalisations</b>						
Longueur totale du réseau (km)	64,9	67,6	68,4	68,4	68,5	0,1%
Canalisations eaux usées (ml)	29 765	32 186	32 642	32 642	32 642	0,0%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	26 068	27 942	28 399	28 399	28 399	0,0%
<i>dont refoulement (ml)</i>	3 697	4 244	4 243	4 243	4 243	0,0%
Canalisations unitaires (ml)	18 880	18 875	18 664	18 664	18 664	0,0%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	18 880	18 875	18 664	18 664	18 664	0,0%
Canalisations eaux pluviales (ml)	16 259	16 585	17 101	17 101	17 236	0,8%
<i>dont gravitaires (ml)</i>	16 259	16 585	17 101	17 101	17 236	0,8%
<b>Branchements</b>						
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	2 112	2 113	2 118	2 120	2 121	0,0%
Nombre de branchements eaux pluviales	190	190	190	190	190	0,0%
<b>Ouvrages annexes</b>						
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	659	663	693	692	694	0,3%
Nombre de regards	1 791	1 881	1 921	1 921	1 926	0,3%
Nombre de déversoirs d'orage	14	14	14	14	14	0,0%

## 3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Branchements, réseaux, postes de relèvement, usines de dépollution, installations de traitement des boues, bâtiments, etc , constituent un patrimoine physique et financier considérable pour la Collectivité.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée selon le cadre défini par le contrat une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine est mise en œuvre afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance du patrimoine et d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état. Veolia est à même de procéder aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de proposer à la Collectivité, pour les opérations à sa charge, les éléments justifiant les priorités de renouvellement.

### 3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux [P253.2]

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux [P253.2] est de 0,29 %. Le tableau suivant précise les linéaires renouvelés portés à la connaissance du délégataire et permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement, en prenant le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur du réseau.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux (%)</b>	<b>0,29</b>	<b>0,29</b>	<b>0,29</b>	<b>0,29</b>	<b>0,29</b>
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	48 645	51 061	51 306	51 306	51 306

### 3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P202.2]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Calculée sur un barème de 120 points (ou 110 points pour les services n'ayant pas la mission de collecte), la valeur de cet indice [P202.2] pour l'année 2021 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2017	2018	2019	2020	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	27	27	27	27	27

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
<b>Code VP</b>	<b>Partie A : Plan des réseaux (15 points)</b>		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
<b>Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		70 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
<b>Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254</b>	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	12
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
<b>Total Parties A et B</b>		<b>45</b>	<b>27</b>
<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)</b>			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	
VP260	Localisation des autres interventions	10	
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	
VP262	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	
<b>Total:</b>		<b>120</b>	<b>27</b>

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses interventions ainsi que des informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

## 3.4 Gestion du patrimoine

### 3.4.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : capteurs).

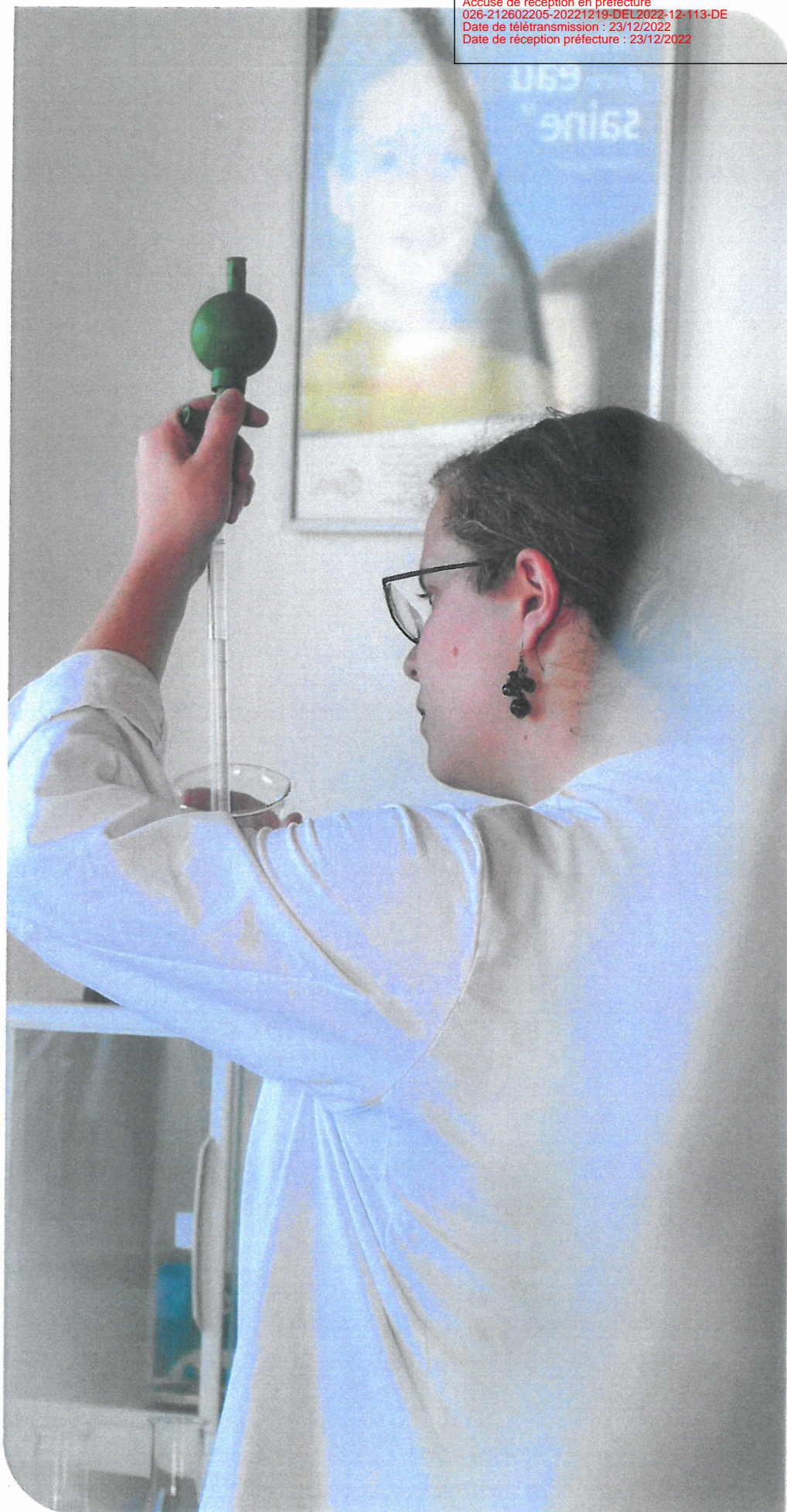
Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

#### → Les installations

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
<b>STATION EPURATION NYONS (NOUVELLE)</b>		
<b>BATIMENTS D'EXPLOITATION</b>		
CENTRIFUGEUSE ALFA LAVAL VIS	Rénovation	Compte
TRAPPES ET BARREAU DAGES	Renouvellement	Cté de service
<b>TRAITEMENT BIOLOGIQUE A BOUES ACTIVEES</b>		
AGITATEUR LENT NO2 FLYGT SR4430	Renouvellement	Compte
LOTS DE 5 RAMPES DE DIFFUSEURS D'AIRES	Rénovation	Compte
<b>POSTE DE REFOULEMENT GACOLONS</b>		
TELEGESTION	Renouvellement	Compte
<b>POSTE HORTZ</b>		
<b>FILE EAU</b>		
TELEGESTION	Renouvellement	Compte
<b>PR ZAC LES LAURONS</b>		
<b>FILE EAU</b>		
TELEGESTION	Renouvellement	Compte

# 4.

LA PERFORMANCE  
ET L'EFFICACITÉ  
OPÉRATIONNELLE  
POUR VOTRE  
SERVICE



La performance du service d'assainissement est un enjeu majeur, aussi bien pour le confort des consommateurs et des riverains au quotidien que pour maîtriser l'empreinte environnementale de cette activité. Ce chapitre regroupe les informations relatives à l'efficacité du service, de la collecte au traitement, et aborde également son impact sur l'environnement (maîtrise des déversements en milieu naturel, consommation de réactifs, bilan énergétique).

## 4.1 La maintenance du patrimoine



ENGAGEMENT

On distingue deux types d'interventions :

- ✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie du support d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



FOCUS

### *La gestion centralisée des interventions*

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné ou encore d'un prélèvement pour analyse en cas de suspicion de pollution dans le réseau.

Le suivi des opérations réalisées sur le patrimoine des usines est assuré avec un logiciel de GMAO.

Les opérations retracées couvrent les opérations de maintenance préventives et curatives. Les opérations préventives couvrent, selon les spécificités des équipements et des contrats, les opérations principales suivantes :

### → *Programme journalier et hebdomadaire :*

- ◆ Relevé des paramètres de fonctionnement de la station d'épuration
- ◆ Réalisation des analyses de pilotage (floc, matières sèches, indice de boues, paramètres analytiques, ...) et adaptation des consignes de pilotage de la station d'épuration
- ◆ Réalisation des bilans d'autosurveillance prescrits (entrée, sortie, surverse, boues, ...), entretien et nettoyage des points de mesure
- ◆ Entretien des prétraitements (évacuation des sables, graisses, refus de grille, ...)
- ◆ Extraction et conditionnement des boues, pilotage de la déshydration le cas échéant, nettoyage de l'atelier boues
- ◆ Réception des matières de vidange ou de curage pour les sites équipés pour en recevoir
- ◆ Surveillance du fonctionnement des paramètres du réseau (poste de relèvement, déversoirs, bassins et ouvrages, ...), entretiens nécessaires

→ *Programme mensuel, trimestriel ou semestriel :*

- ◆ Nettoyage des postes de relèvement et des ouvrages spécifiques
- ◆ Curage préventif des points noirs du réseau
- ◆ Vérifications métrologiques des équipements
- ◆ Approvisionnement en réactifs
- ◆ Réalisation du bilan mensuel d'autosurveillance et transmission aux services officiels
- ◆ Gestion du programme logistique des boues et sous-produits
- ◆ Contrôle des consommations énergétiques
- ◆ Programme de suivi des substances dangereuses pour l'eau

→ *Programme annuel :*

- ◆ Curage préventif du réseau
- ◆ Curage préventif des avaloirs, le cas échéant
- ◆ Diagnostics contractuels (passages caméra, tests à la fumée, ...)
- ◆ Entretien des pompes et organes électromagnétiques
- ◆ Le cas échéant, contrôle du dispositif d'autosurveillance par un organisme accrédité
- ◆ Synthèse annuelle du dispositif d'autosurveillance et transmission aux services officiels

→ *Programme de sécurité :*

- ◆ Contrôle des appareils électriques (protection du personnel)
- ◆ Contrôle des dispositifs haute tension
- ◆ Contrôle des appareils sous pression
- ◆ Contrôle des appareils de levage
- ◆ Contrôle des dispositifs collectifs de sécurité (gaz, détecteurs, ...)
- ◆ Contrôle des équipements individuels de sécurité (masques, harnais, ...)
- ◆ Contrôle des émissions de polluants (le cas échéant)

Les opérations de sécurité sont réalisées, le cas échéant, avec l'assistance de sociétés de contrôle spécialisées.

→ *Les réseaux et branchements*

Le détail des interventions est décrit ci-après :

Contrôle de Branchement			
Date	Adresse	Fonctionnel	
29/12/2021	NYONS(26)	LOTISSEMENT LES BORIES	Oui

Contrôle d'Équipement		
Date	Adresse	Type
04/03/2021	PR Hertz (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
05/03/2021	PR ZAC Les Laurons (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
05/03/2021	PR Gagolons (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
05/03/2021	Poste de Relèvement Les Clos n°2 (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
05/03/2021	Poste de Relèvement du Clos Lourie (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
05/03/2021	PR Le Four à Chaux (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
05/03/2021	PR Les Antignans (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
05/03/2021	Poste de Relèvement Les Clos n°1 (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
01/04/2021	PR Le Four à Chaux (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
01/04/2021	PR Hertz (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
01/04/2021	PR Les Antignans (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
01/04/2021	PR Gagolons (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
01/04/2021	PR ZAC Les Laurons (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
26/04/2021	PR Hertz (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
26/04/2021	PR Les Antignans (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
26/04/2021	PR Le Four à Chaux (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
30/04/2021	PR Hertz (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
30/06/2021	PR Hertz (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
30/06/2021	Poste de Relèvement Les Clos n°2 (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
30/06/2021	PR Le Four à Chaux (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
30/06/2021	PR Gagolons (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
30/06/2021	PR ZAC Les Laurons (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
30/06/2021	PR Les Antignans (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
30/06/2021	Poste de Relèvement Les Clos n°1 (Nyons)	Exploitation Poste Relevage sans Dégrileur
24/09/2021	PR Hertz (Nyons)	1M-Exploitation PR / BO

→ *L'auscultation du réseau de collecte*

Ci-dessous un tableau présentant les inspections télévisées des canalisations :

Interventions d'inspection et de contrôle	2017	2018	2019	2020	2021
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	89	54	95	85	91

Le détail des interventions est décrit ci-après :

Commune	Date	Rue	Linéaire inspecté-ml	commentaire
NYONS(26)	21/01/2021	RUE DES ROSSIGNOLS	23,09	
NYONS(26)	03/09/2021	RUE DES ALPES	50	
NYONS(26)	03/09/2021	RUE HENRI BOSCO	2	
NYONS(26)	05/11/2021	PASSAGE DU MAUPAS	15	

### → Le curage

Le plan de curage préventif :

Interventions de curage préventif	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'interventions sur réseau	7	60	22	27	45
sur canalisations	7	17	22	26	45
sur accessoires		43		1	
sur bouches d'égout, grilles avaloirs		43		1	
Longueur de canalisation curée (ml)	340	594	800	1 003	2130

Les désobstructions curatives :

Interventions curatives	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de désobstructions sur réseau	6	2	5	9	8
sur branchements				6	6
sur canalisations	6	2	5	2	2
sur accessoires				1	
sur bouches d'égout, grilles avaloirs				1	
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	179	74	191	108	250

En 2021, le taux de curage curatif sur branchements et canalisations est de **0,98 / 1000 abonnés**.

### → Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage [P252.2] permet à la fois de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels et d'évaluer les stratégies d'exploitation mises en œuvre pour pallier ces défauts. Ces défauts sont naturellement susceptibles de constituer des points prioritaires d'amélioration.

## 4.2 L'efficacité de la collecte

### 4.2.1 La maîtrise des entrants

#### → Les rejets d'eaux usées d'origine non domestique

Les effluents non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières ne permettant pas un traitement similaire à celui effectué dans un système d'assainissement collectif des eaux usées domestiques classiques.

L'impact de ces effluents, s'ils ne sont pas maîtrisés, peut être important sur le fonctionnement et la gestion du système d'assainissement collectif, mais aussi sur le milieu naturel.

Aussi, la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement contribue à :

- ✓ améliorer le fonctionnement du système de collecte et de traitement,
- ✓ préserver les ouvrages/équipements du système d'assainissement et le patrimoine de la Collectivité,
- ✓ garantir les performances du système de traitement,
- ✓ garantir la qualité des boues, et leur innocuité,
- ✓ respecter la réglementation.

Il importe donc d'identifier les rejets non domestiques à risque, de définir les conditions de leur raccordement (arrêtés d'autorisation, conventions de déversement) et de les contrôler.

Chaque année, un plan d'action est défini afin de cibler les établissements à contrôler en priorité dans l'année :

- ✓ à partir de la demande de la Collectivité ou des industriels eux-mêmes, les services de l'Etat (DREAL, ARS...) étant souvent à l'origine de la démarche des industriels,
- ✓ après détection de substances pouvant nuire à la valorisation agricole des boues et l'identification des établissements pouvant être à l'origine de la pollution,
- ✓ après détection de substances significatives (au sens de la réglementation RSDE - note du 12 août 2016) dans les effluents de la station d'épuration pouvant conduire à des impacts sur les milieux récepteurs. En effet, la note du 12 août 2016, au-delà des campagnes régulières d'analyse des substances en entrée et en sortie de stations d'épuration supérieures à 10 000 EH impose aux Maîtres d'ouvrage du réseau de Collecte la responsabilité de réaliser un diagnostic visant à identifier les sources de substances et à proposer les actions correctives pour les réduire. Aussi, dans ce cadre, des contrôles des établissements pourront être d'intérêt.

La définition du plan d'action tient par ailleurs compte de :

- ✓ la localisation à l'échelle de la Collectivité de l'ensemble des établissements déversant dans les réseaux des eaux usées autres que domestiques,
- ✓ l'évaluation des principaux apports à partir de la synthèse des données existantes (études, autocontrôles, données Agence de l'Eau, consommations d'eau, ...),
- ✓ l'établissement de la liste des établissements à risques.

Afin de s'adapter aux constatations de terrain, le plan d'action pourra être modifié en cours d'année à la demande de la Collectivité.

→ *Le bilan 2021 des Arrêtés d'Autorisation de Déversement (AAD) et des Conventions Spéciales de Déversement (CSD)*

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de conventions et d'arrêtés d'autorisation de déversement établis au 31/12 de l'année :

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de conventions et autorisations de déversement signées	9	9	9	9	9

Nom de l'établissement	Activités	Modalité de raccordement (1)
COOP AGRICOLE DU NYONSAIS	Vinification et fabrication d'huile	Auto et conv
BRASSERIE ARTISANALE DU SUD	Fabrication de bière	Auto et conv
BRIN D'OLIVIER	Transformation et conservation de fruits	(Auto et conv) en cours de révision
ATRIR SANTE & MEDICO-SOCIAL	Activité de soins et blanchisserie	Auto
Moulin Dozol	Fabrication d'huiles et graisses brutes	Auto
TAMI INDUSTRIES	Fabrication d'autres machines d'usage général	Auto en cours
LA SAVONNERIE DE NYONS	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	Auto
MOULIN J RAMADE	Fabrication d'huiles et graisses brutes	Auto
HUILERIE RICHARD	Fabrication d'huiles et graisses brutes	Auto en cours
DOMAINE DE ROCHEVILLE	Vinification	Auto
BRASSERIE BIVOUAK	Fabrication de bière	Auto et conv

Nom de l'établissement	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs)	Autosurveillance des rejets	Date de signature	Durée de validité
COOP AGRICOLE DU NYONSAIS	macropolluant et macropolluant et macropolluant et micropolluant	document transmis sur demande	Oui	01/09/2019	5 ans
BRASSERIE ARTISANALE DU SUD	macropolluant et micropolluant	document transmis sur demande	Oui	18/10/2019	31/12/2021
BRIN D'OLIVIER	macropolluant et macropolluant et macropolluant et micropolluant		Oui		
ATRIR SANTE & MEDICO-SOCIAL	macropolluant et micropolluant		Non	31/01/2022	5 ans
Moulin Dozol	à définir		Oui		
TAMI INDUSTRIES	à définir		Oui		
LA SAVONNERIE DE NYONS	à définir		Non	15/10/2021	5 ans
MOULIN J RAMADE	macropolluant et micropolluant		Oui	11/01/2022	5 ans
HUILERIE RICHARD	macropolluant et micropolluant		Oui		
DOMAINE DE ROCHEVILLE	macropolluant et micropolluant		Oui	26/06/2020	
BRASSERIE BIVOUAK	macropolluant et micropolluant	document transmis sur demande	Oui	05/01/2021	

Tami Industries et Huilerie Richard non encore signées

→ *La conformité des branchements domestiques*

Le contrôle de la conformité des branchements pour s'assurer de l'absence de mauvais branchements (par exemple, branchement pluvial raccordé au réseau d'eaux usées dans le cas d'un réseau séparatif) est également un élément de maîtrise des entrants dans le système d'assainissement.

## 4.2.2 La maîtrise des déversements en milieu naturel

### → La connaissance des déversements vers le milieu naturel [P255.3]

Le tableau ci-dessous présente les points de rejets au milieu naturel identifié :

Nombre de points de rejet	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'usines de dépollution	0	2	2	2	2
Nombre de déversoirs d'orage	14	14	14	14	14
Nombre de trop-pleins de postes de relèvement/refoulement	5	5	5	5	5

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement ont été initialement mis en place pour permettre de déverser au milieu naturel les effluents en excès par temps de pluie.

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » [P255.3] (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet de mesurer l'avancement de cette politique.

Cet indicateur est à établir par la Collectivité avec l'appui du délégataire.

### → La conformité de la collecte [P203.3]

Cet indicateur [P203.3] (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Le mode de calcul de cet indicateur en cours de refonte n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport. Veolia est en attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Dans l'attente de la publication de cet indicateur, Veolia met à disposition de la Collectivité les informations suivantes qui seront utiles pour établir la conformité du réseau de collecte et, le cas échéant, identifier les axes de progrès :

#### **Pluviométrie :**

Hauteur de pluie totale (mm)	2019	2020	2021
DO1 La Digue Laurons	660	597	722
DO11 Rue Antignans	660	597	722
DO13 Rue Frédéric Mistral	660	597	722
DO2 La Digue n°196	660	597	722
DO3 La Digue Croiset	660	597	722
DO5 La Digue J Bernard	660	597	722
DO6 La Digue Drayne Meyne	660	597	722
<b>Moyenne</b>	<b>660</b>	<b>597</b>	<b>722</b>

**Bilan global des déversements :**

Volumes totaux déversés (par temps sec et par temps de pluie) (en m3) :

Point de déversement	2019	2020	2021
DO1 La Digue Laurons	98 429	41 694	66 827
DO11 Rue Antignans	70	0	0
DO13 Rue Frédéric Mistral	0	0	0
DO2 La Digue n°196	0	0	0
DO3 La Digue Croiset	0	0	0
DO5 La Digue J Bernard	0	0	0
DO6 La Digue Drayne Meyne	0	0	0
<b>Tous</b>	<b>98 499</b>	<b>41 694</b>	<b>66 827</b>

Charges totales déversées (par temps sec et par temps de pluie) (en kgDBO5) :

Point de déversement	2020	2021
DO1 La Digue Laurons	128	28 231
<b>Tous</b>	<b>128</b>	<b>28 231</b>

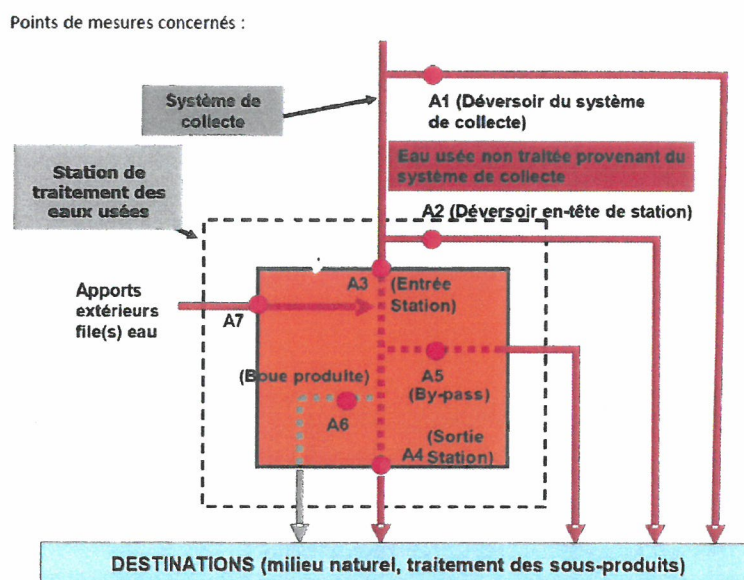
## 4.3 L'efficacité du traitement

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires concerne le niveau d'équipement des installations, ainsi que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel. Cette conformité est évaluée au travers, d'une part, des indicateurs de l'arrêté du 2 mai 2007 et, d'autre part, des critères de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Afin d'assurer une bonne cohérence avec l'arrêté du 21 juillet 2015, les outils Autostep et Mesurestep mis à disposition des Services de Police de l'Eau et des Exploitants par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>) et permettant de réaliser l'évaluation de conformité des systèmes d'assainissement ont évolué en 2019. Les règles suivantes sont depuis appliquées pour évaluer la conformité en performance des stations d'épuration.

- les flux considérés en entrée et en sortie du système de traitement tiennent compte du débit de référence ou du Percentile 95 (PC95). En pratique seuls les flux à hauteur du débit de référence sont retenus dans les calculs. Ainsi, tous les volumes déversés par le Déversoir en Tête de Station (A2) au-delà du débit de référence sont écartés et n'interviennent pas dans les calculs de conformité. Il en est de même pour le calcul de la Charge Brute de Pollution Organique, basé sur les flux en entrée en DBO5,
- un bilan d'autosurveillance est considéré hors condition normale de fonctionnement (et les paramètres non-conformes sont alors écartés) lorsque le débit en entrée de station d'épuration (A3) dépasse le débit de référence PC95,
- dans le cas des stations d'épuration supérieures à 2 000 EH, le calcul de la conformité nationale est basé uniquement sur la valeur du PC95 calculée et le calcul de la conformité locale prend en compte la valeur maximale entre le PC95 et le débit de référence défini dans l'acte administratif. Dans le cas des stations inférieures à 2 000 EH, seul le débit de référence issu de l'acte administratif est considéré.

Les schémas ci-dessous rappellent la dénomination SANDRE des points de mesures et illustrent les nouveautés introduites.



Notre outil interne OPUS est aligné sur les mêmes règles que celles retenues par Autostep pour évaluer la conformité locale le plus justement possible. Aussi, le rapport annuel fournit les évaluations de conformité locale réalisées en adoptant les règles de calcul définies par l'arrêté de 2015.

Dans le rapport annuel du Délégué, nous transmettons nos évaluations « exploitant » de la conformité locale. Pour rappel, l'indicateur réglementaire P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration est à la Charge du Service de Police de l'Eau et n'est pas dû par l'exploitant.

C'est la raison pour laquelle, nous rapelons les hypothèses sur lesquelles se fondent nos évaluations de conformité. En effet, les modalités précises d'évaluation retenues pour évaluer la conformité s'appuient en premier lieu sur les critères des services en charge de la Police de l'Eau lorsque ceux-ci ont été inscrits dans un arrêté préfectoral et/ou portés à la connaissance de Veolia. A défaut, les critères pris en compte sont ceux énoncés dans les guides généraux d'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 élaborés par la Direction de l'Eau et la Biodiversité.

#### 4.3.1 Conformité globale

##### → *La conformité des équipements d'épuration [P204.3]*

Cet indicateur [P204.3] permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité de chacune des STEU est établie par les services de l'Etat et est adressée à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

##### → *La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]*

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Il [P205.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel des éléments relatifs à cet indicateur, Veolia présente ci-dessous un indicateur approché, établi à partir des données issues de l'autosurveillance mise en œuvre et des valeurs caractéristiques de référence de la station (CBPO, Qref) à utiliser, établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance). Ces valeurs sont rappelées par station dans le tableau ci-dessous.

L'évaluation est réalisée en écartant les bilans non conformes correspondant à un débit arrivant en entrée de la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...). Il s'agit donc d'une évaluation de la conformité locale (et non d'une évaluation de la conformité nationale/européenne).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté préfectoral local ou arrêté du 21 juillet 2015 à défaut). Pour rappel, la conformité à la directive européenne n'est à présent plus évaluée.

Conformité réglementaire des rejets	à l'arrêté préfectoral
	100,00
UDEP NYONS	100,00

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

### → La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

Cet indicateur [P254.3], qui concerne uniquement les usines d'épuration de plus de 2000 EH, correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral ou, par défaut, selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'Eau, rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures. Pour calculer cet indicateur, les bilans non conformes correspondant à un débit entrant dans la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...) sont écartés, selon la réglementation en vigueur.

Conformité des performances des équipements d'épuration	2017	2018	2019	2020	2021
Performance globale du service (%)	100	96	96	100	100
UDEP NYONS	100	96	96	100	100

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

A partir de 2019, cette conformité est évaluée en retenant les nouvelles règles incluses dans les outils mis à disposition par le Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local)). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

### → Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P206.3]

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100	100	100
UDEP NYONS	100	100	100	100	100

#### 4.3.2 Bilan d'exploitation et conformités par station

Les données de bilan et conformité sont détaillées en annexe du présent document.

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'auto-surveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

## UDEP NYONS

### Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

#### Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

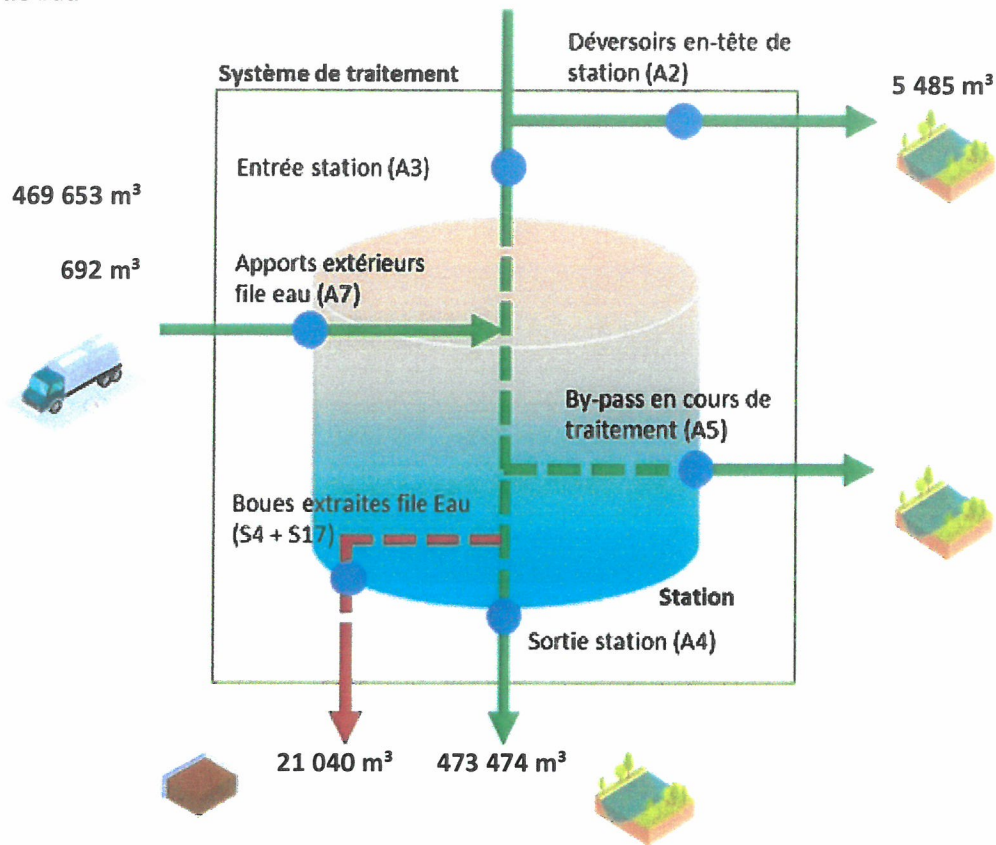
	2021
Débit de référence (m3/j)	2 760
Capacité nominale (kg/j)	1 026

#### Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (\*)

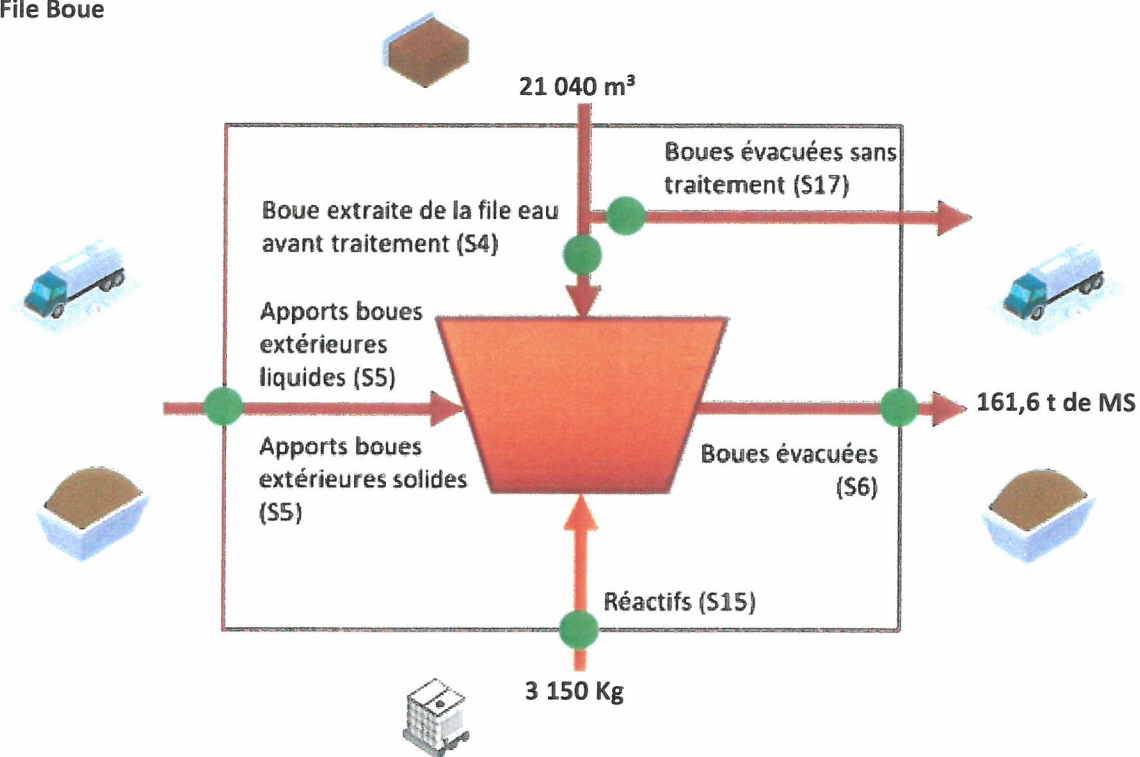
	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
<b>Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)</b>							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	35,00	12,00	20,00	3,88	2,00
<b>Concentration réductible en sortie (mg/L)</b>							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00	24,00	40,00		4,00
<b>Charge maximale à respecter (kg/j)</b>							
<b>Rendement minimum moyen (%)</b>							
moyen journalier par bilan	80,00	85,00	90,00	80,00	70,00	90,00	80,00

\* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

**File Eau**



**File Boue**



## Conformité de la performance

Les évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse le débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations, ...). La conformité locale est définie au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

	2017	2018	2019	2020	2021
Conformité à l'arrêté préfectoral	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

A partir de 2019, cette conformité est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul que celles des outils du Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau en mars a une valeur officielle.

## Qualité du traitement des boues

### Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2017	2018	2019	2020	2021
Boues évacuées (Tonnes de MS) (S6)	192,9	177,7	194,0	159,9	161,6

*Boues évacuées par destination et proportion évacuée selon une filière conforme*

Ce tableau présente la proportion de boues évacuées selon une filière conforme.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

### Destination des boues évacuées

Ce tableau présente le détail pour l'année des destinations des boues évacuées.

	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	782,2	20,66	161,6	100,00
Total	782,2	20,66	161,6	100,00

\* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches.

## 4.4 L'efficacité environnementale

### 4.4.1 Le bilan énergétique du patrimoine



RESPONSABILITE

Un véritable management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Energie relevée consommée (kWh)</b>	<b>588 925</b>	<b>572 881</b>	<b>606 967</b>	<b>511 430</b>	<b>476 603</b>	<b>-6,8%</b>
Usine de dépollution	588 925	572 881	606 967	511 430	476 603	-6,8%
<b>Energie consommée facturée (kWh)</b>	<b>631 036</b>	<b>631 594</b>	<b>610 639</b>	<b>506 309</b>	<b>476 639</b>	<b>-5,9%</b>
Usine de dépollution	629 036	630 136	607 838	502 315	473 976	-5,6%
Postes de relèvement et refoulement	2 000	1 458	2 801	3 994	2 663	-33,3%

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

### 4.4.2 La consommation de réactifs

Le choix du réactif est établi afin :

- ✓ d'assurer un rejet au milieu naturel de qualité conforme à la réglementation,
- ✓ de réduire les quantités de réactifs à utiliser.

→ *La consommation de réactifs*

#### Usine de dépollution - File Eau

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>UDEP NYONS</b>						
Chlorure ferrique (kg)	6 552	8 888	4 392	6 481	3 326	-48,7%

#### Usine de dépollution - File Boue

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>UDEP NYONS</b>						
Polymère (kg)	5 448	7 280	6 700	3 900	3 150	-19,2%



# 5.

## RAPPORT FINANCIER DU SERVICE



Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

## 5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016.

### → Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

### Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2021 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: J8961 - NYONS

Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>651 178</b>	<b>727 382</b>	<b>11,70 %</b>
Exploitation du service	397 561	418 760	
Collectivités et autres organismes publics	252 430	307 478	
Produits accessoires	1 187	1 143	
<b>CHARGES</b>	<b>681 543</b>	<b>702 971</b>	<b>3,14 %</b>
Personnel	135 316	143 349	
Energie électrique	40 482	40 798	
Produits de traitement	13 072	8 629	
Analyses	4 660	6 046	
Sous-traitance, matières et fournitures	136 633	111 485	
Impôts locaux et taxes	6 158	4 337	
Autres dépenses d'exploitation	43 685	31 623	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	5 877	4 641	
<i>engins et véhicules</i>	13 424	11 168	
<i>informatique</i>	15 710	15 205	
<i>assurances</i>	5 008	4 915	
<i>locaux</i>	13 461	13 297	
<i>autres</i>	- 9 797	- 17 600	
Contribution des services centraux et recherche	5 858	6 545	
Collectivités et autres organismes publics	252 430	307 478	
Charges relatives aux renouvellements	36 326	38 463	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	6 083	7 804	
<i>fonds contractuel ( renouvellements )</i>	30 243	30 659	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	6 923	4 217	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>- 30 365</b>	<b>24 411</b>	<b>NS</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0	6 712	
<b>RESULTAT</b>	<b>- 30 366</b>	<b>17 698</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

14/03/2022

→ *L'état détaillé des produits*

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

**Etat détaillé des produits (1)**  
**Année 2021**

Collectivité: J8961 - NYONS

Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	397 561	418 760	5,33 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	357 084	442 755	23,99 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	40 476	- 23 995	
<b>Exploitation du service</b>	<b>397 561</b>	<b>418 760</b>	<b>5,33 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	202 463	246 587	21,79 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	215 749	251 030	16,35 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 13 286	- 4 443	
Redevance Modernisation réseau	49 967	60 891	21,86 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	48 935	69 378	41,78 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	1 033	- 8 487	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>252 430</b>	<b>307 478</b>	<b>21,81 %</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>1 187</b>	<b>1 143</b>	<b>-3,71 %</b>

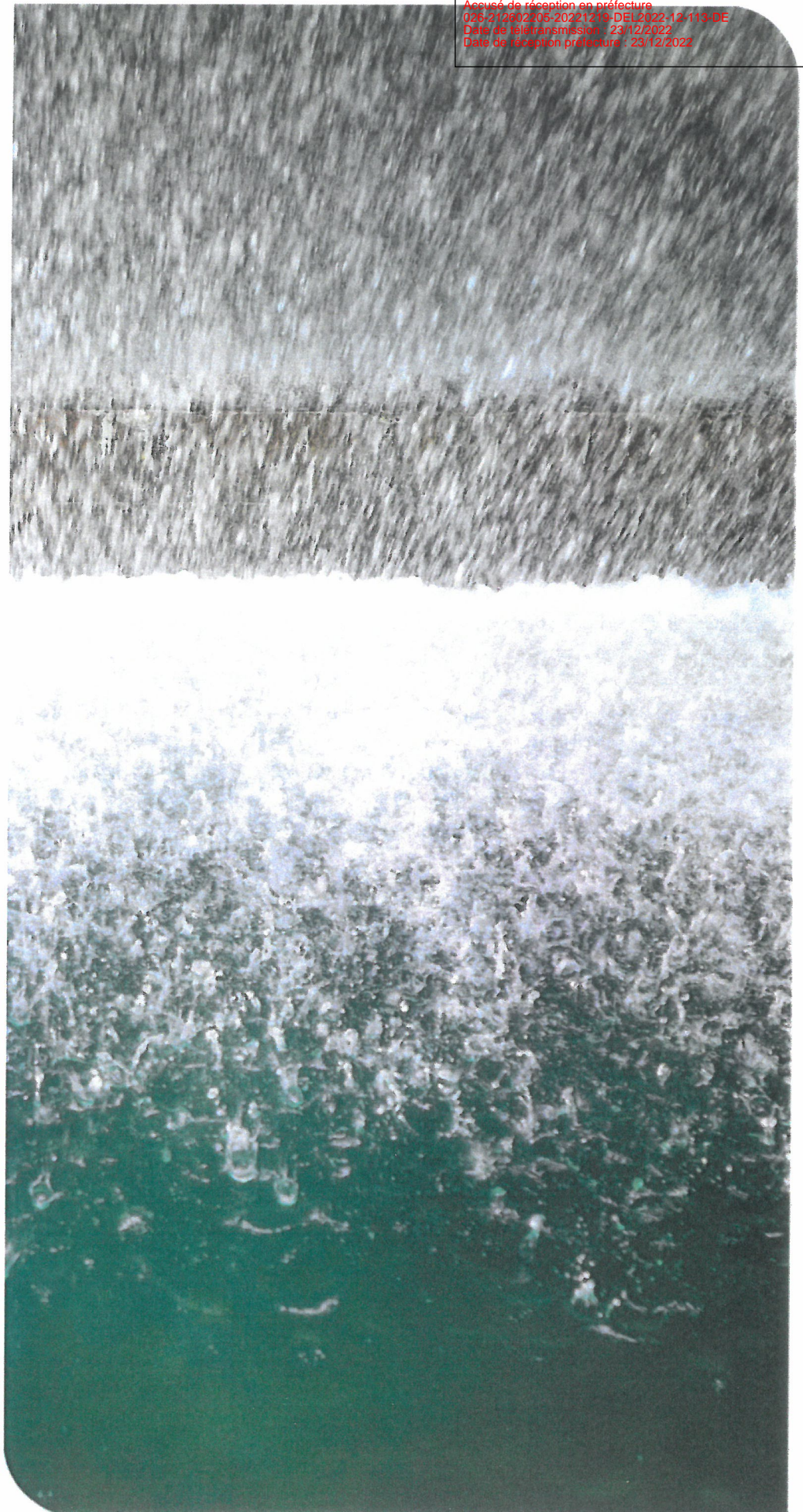
(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

14/03/22

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

# 6.

## ANNEXES



## La facture 120 m<sup>3</sup>

NYONS	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>146,22</b>	<b>150,72</b>	<b>3,08%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>66,64</b>	<b>68,04</b>	<b>2,10%</b>
Abonnement			41,45	42,32	2,10%
Consommation	120	0,2143	25,19	25,72	2,10%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>68,40</b>	<b>68,40</b>	<b>0,00%</b>
Consommation	120	0,5700	68,40	68,40	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,1190</b>	<b>11,18</b>	<b>14,28</b>	<b>27,73%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>152,55</b>	<b>154,87</b>	<b>1,52%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>95,15</b>	<b>97,47</b>	<b>2,44%</b>
Abonnement			26,85	27,51	2,46%
Consommation	120	0,5830	68,30	69,96	2,43%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>57,40</b>	<b>57,40</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			25,00	25,00	0,00%
Consommation	120	0,2700	32,40	32,40	0,00%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>78,55</b>	<b>80,34</b>	<b>2,28%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,20	6,67%
TVA			26,95	27,54	2,19%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>377,32</b>	<b>385,93</b>	<b>2,28%</b>

# Le bilan énergétique du patrimoine

→ Bilan énergétique détaillé du patrimoine

## Usine de dépollution

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>UDEP NYONS</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	588 925	572 881	606 967	511 430	476 603	-6,8%
Energie facturée consommée (kWh)	629 036	630 136	607 838	502 315	473 976	-5,6%

## Poste de relèvement

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>PR des Gacolons</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	1 044	569	916	1 164	890	-23,5%
<b>PR Les Clos Lourie 1</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	245	247	253	271	375	38,4%
<b>PR Les Clos Lourie 2</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	334	311	455	548	363	-33,8%
<b>Pr route de Mirabel</b>						
Energie facturée consommée (kWh)			435	530	462	-12,8%

## Poste de refoulement

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>LE FOUR A CHAUX</b>						
Energie facturée consommée (kWh)			711	887		
<b>LES ANTIGNANS</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	127	138	124	208	221	6,3%
<b>ZAC 2</b>						
Energie facturée consommée (kWh)	250	193	-93	386	352	-8,8%

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la présentation de ce rapport, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré par les membres présents

Pierre COMBES  
Maire de NYONS

